Rapport Annuel 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT





Sommaire

Préambule

Partie I. Le contexte	. 3
1. Historique et périmètre du syndicat	į 3
2. Les missions	. 4
Partie II. Les moyens du SIVOM	
1. Les équipes exploitation et travaux	
A. Le service Exploitation réseau d'assainissement	
B. Le service patrimoine station d'épuration	. 4
C. Le bureau d'études	, 5
2. Les moyens techniques	, 5
A. Le dispositif existant	. 5
1) Le traitement des eaux usées	
2) La gestion des réseaux d'assainissement	. 6
3) Les travaux d'assainissement	
4) L'assainissement non collectif	. 6
5) Les autres missions d'assainissement	. 6
B. Les résultats quantitatifs	
1) Le traitement des eaux usées	. 8
2) La gestion des réseaux d'assainissement	
3) Les services d'assainissement non collectif	19
4) Les autres missions d'assainissement	21
5) Les travaux et l'exploitation 2020	26
Partie III. La tarification de l'assainissement et les recettes du service	
1. Le service de l'assainissement collectif	
2. Le service de l'assainissement non collectif	31
Partie IV. Les indicateurs de performances	.32
Partie V. Les projets pour l'année 2020	35
Annexes et note d'information de l'AERM Rhin Meuse	36

Préambule

En application de l'article 73 de la loi n°95-101 du 02 février 1995 (loi sur le renforcement de la protection de l'environnement et sur l'information des usagers des services publics de l'eau potable et de l'assainissement) et conformément aux articles L.2224-1 et L.2224-5 et D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SIVOM présente au Comité Syndical le rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement. Ce rapport répond aux prescriptions du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour application de l'article L.2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territotiales.

Conformément à l'article 3 du décret susvisé, le comité syndical et le conseil municipal de chaque commune membre bénéficiant du service de l'assainissement est destinataire du rapport. Celui-ci sera accompagné du rapport annuel du délégataire pour les réseaux de collecte et de transport par la société Suez et du rapport annuel pour l'exploitation des stations d'épuration des eaux usées de la société VEOLIA. Dans un délai de quinze jours, à compter de sa présentation à l'assemblée délibérante, ce

rapport sera mis à la disposition du public dans les locaux du SIVOM.

Il a paru intéressant de rappeler les conditions dans lesquelles ce service public est exercé (I) avant d'en procéder à l'analyse des moyens techniques (II) puis d'examiner l'évolution de son coût et des recettes(III), suivi des indicateurs de performance (IV). Une dernière

partie sera consacrée aux projets pour l'année à venir (V). Enfin une série d'annexes complète le document:



1. Historique et périmètre du syndicat

Confronté à la nécessité de résoudre les problèmes liés au traitement des déchets et des eaux usées, 12 communes de l'agglomération Mulhousienne ont créé le 16 mai 1968 un syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM).

Au 1^{er} janvier 2020, le périmètre du SIVOM, en ce qui concerne la compétence assainissement, couvre le territoire suivant selon statuts :

Berrwiller, Bollwiller, Brunstatt-Didenheim, Eschentzwiller, Feldkirch, Flaxlanden, Habsheim, Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Morschwiller-Le-Bas, Mulhouse, Pfastatt, Pulversheim, Reiningue, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Ruelisheim, Sausheim, Staffelfelden, Wittenheim, Zillisheim, Zimmersheim, et le Syndicat mixte d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller (SMABVD).

Transformé le 1^{er} janvier 1993 en syndicat à la carte, le SIVOM autorise ses membres à n'adhèrer que pour les missions qui les intéressent et jouit ainsi d'une grande souplesse d'intervention dans des domaines très variés.

Monsieur Francis HILLMEYER, préside le syndicat depuis le 22 septembre 2020.

2. Les missions

Les missions du SIVOM ont un caractère optionnel, ce qui explique que le nombre de membres concernés soit variable pour chacune d'entre elles.

A. Le traitement des eaux usées

Cette mission concerne les communes de Berrwiller, Bollwiller, Brunstatt-Didenheim, Eschentzwiller, Feldkirch, Flaxlanden, Habsheim, Ilizach, Kingersheim, Lutterbach, Morschwiller-Le-Bas, Mulhouse, Pfastatt, Pulversheim, Reiningue, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Ruelisheim, Sausheim, Staffelfelden, Wittenheim, Zillisheim, Zimmersheim et le Syndicat mixte d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller soit 25 adhérents représentant une population de 253 277 habitants (recensement janvier 2020).

B. La collecte et le transport des eaux usées et des eaux pluviales

Cette mission concerne les communes ci-dessus citées sauf le Syndicat mixte d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller soit 24 adhérents représentant une population de 243 588 habitants (recensement janvier 2020).

C. L'assainissement non collectif

Cette mission concerne les communes adhérentes de la mission collecte et transport des eaux usées et des eaux pluviales.

Les autres missions du SIVOM sont les suivantes :

- Le traitement des résidus urbains
- La collecte sélective des déchets
- La réalisation d'un réseau intercommunal de déchetteries

Partie II. LES MOYENS

1. Les équipes exploitation et travaux

A. Le service Exploitation réseau d'assainissement

L'exploitation des ouvrages, équipements de collecte, de transport, de relevage, de stockage et de traitement des eaux usées, et de suivi des systèmes d'assainissement non collectif est assurée par une équipe de 8 personnes :

- 1 ingénieur responsable de service
- 5 techniciens
- 2 adjoints administratifs

B. Le service patrimoine station d'épuration

1 ingénieur responsable de service

C. Le bureau d'études

Les travaux d'assainissement sont organisés et mis en œuvre au sein du bureau d'études regroupant 5 personnes :

- 1 ingénieur responsable de service
- 4 techniciens

2. Moyens techniques

A. Le dispositif existant

1. Le traitement des eaux usées

Les eaux usées sont traitées par plusieurs stations d'épuration et par une lagune. Depuis 2010 les stations d'épuration des eaux usées sont exploitées par la société VEOLIA EAU. La lagune à BERRWILLER est gérée en régie et en partenariat avec la commune d'implantation.

a. La station à SAUSHEIM

Elle traite les eaux usées des communes de Brunstatt-Didenheim, Lutterbach, Morschwiller-Le-Bas, Mulhouse, Reiningue, Zillisheim, Illzach, Eschentzwiller, Flaxianden, Riedisheim, Zillisheim, Zimmersheim, Habsheim, Rixheim, Sausheim et du Syndicat Mixte d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller.

b. La station à RUELISHEIM

Elle traite les eaux usées des communes de Ruelisheim, Kingersheim, Wittenheim et une partie des eaux usées de Richwiller. Elle traite également celles de Baldersheim et de Battenheim, communes clientes du SIVOM.

c. La station à FELDKIRCH

Elle traite les eaux usées de Bollwiller et de Feldkirch.

d. La station à PULVERSHEIM

Elle traite les eaux usées de la commune.

e. La lagune de BERRWILLER

Elle traite les eaux usées de la commune.

f. La station à WITTELSHEIM

Elle traite les eaux usées de Wittelsheim, Staffelfelden et d'une partie de Richwiller. La gestion a été confiée par le syndicat WISTARI à la société SUEZ.

2. La gestion des réseaux d'assainissement

La gestion des réseaux d'assainissement est une compétence exercée par le SIVOM. Elle fait l'objet selon la commune concernée d'un contrat d'affermage et de contrats de prestations de service à court terme.

a. La gestion par un contrat d'affermage

L'exploitation est assurée par Suez pour les réseaux des communes suivantes : Brunstatt-Didenheim, Lutterbach, Morschwiller-Le-Bas, Mulhouse, Reiningue, Zillisheim, Illzach, Eschentzwiller, Flaxlanden, Pfastatt, Riedisheim, Zimmersheim, Habsheim, Rixheim, Sausheim.

b. La gestion par le SIVOM

Le SIVOM passe des contrats d'entretien selon un programme annuel au vu des besoins. Cette gestion concerne les communes de Berrwiller, Kingersheim, Richwiller, Staffelfelden, Ruelisheim, Bollwiller, Feldkirch, Pulversheim, Wittenheim, Baldersheim et Battenheim.

Un programme annuel d'entretien est élaboré par le SIVOM et les travaux sont confiés à des prestataires. Des interventions ponctuelles sont réalisées selon l'urgence de la demande (sécurité, bon fonctionnement...).

Pour instruire les demandes des particuliers et des collectivités, le SIVOM collecte les éléments de réponses en interne, auprès de ses partenaires et des autorités à même d'y répondre. Cette collecte se matérialise par des documents navette formalisés appelés : demandes d'enquêtes (enquêtes diverses), d'interventions (curage) ou de raccordabilité (branchement, réseaux).

3. Les travaux d'assainissement

Le SIVOM réalise un programme de travaux sur les ouvrages d'assainissement. Il s'agit de travaux :

- de renouvellement des équipements existants,
- de renforcement hydraulique (collecteurs, bassins d'orage...),
- d'extension de réseaux existants,
- de création de bassins de rétention des eaux de ruissellement.

Le Bureau d'Etudes réalise des opérations de maîtrise d'œuvre.

4. L'assainissement non collectif

Le SIVOM gère le service public de l'assainissement non collectif (SPANC) en régie.

5. Les autres missions d'assainissement

Le SIVOM assure également des missions annexes pour garantir le meilleur service rendu aux usagers et aux collectivités membres.

a. La gestion des accessoires de voirie

Le SIVOM dispose d'accessoires de voirie (tampons de regard de visite, grilles de tabourets siphons) stockés au siège de Suez à ILLZACH. Ces matériels sont utilisés lors de chantiers du SIVOM. Ils sont également mis gratuitement à la disposition des communes-membres pour leurs opérations de voirie (renouvellement ou 1ère installation).

 b. Le contrôle du maintien en bon état de fonctionnement des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement

On distingue les enquêtes dites notaires ou à la demande du propriétaire et les enquêtes à l'initiative du SIVOM ou de son exploitant des réseaux.

Enquête dite « notaire » ou à la demande du propriétaire : lors d'une transaction immobilière ou à la demande d'un propriétaire il appartient au notaire d'informer sur la situation du bien au regard des dispositions de l'assainissement. Celui-ci peut saisir le SIVOM qui réalise une enquête pour diagnostiquer les aspects suivants :

- pour les immeubles relevant de l'assainissement non collectif : l'enquête est obligatoire dans le cadre d'une vente ;
- pour les immeubles relevant de l'assainissement collectif : l'enquête contrôle le raccordement en direct, la destination des eaux pluviales, la situation des eaux usées assimilées domestiques ou non domestiques, la présence d'une ventilation hors toiture, la protection contre le reflux... Cette enquête ne porte en aucun cas sur la conformité des ouvrages au regard des prescriptions techniques pour la réalisation des raccordements au réseau de collecte des eaux usées et des eaux pluviales.

Les enquêtes dites notaires ou à la demande d'un propriétaire sont soumises à une redevance particulière.

Enquête SIVOM: lors de travaux de voirie à l'initiative des communes ou selon nécessité de service le SIVOM réalise les enquêtes sur la conformité de la partie privée des branchements.

Les enquêtes à l'initiative du SIVOM ou de son exploitant ne sont pas soumises à facturation.

c. Le contrôle de la qualité d'exécution des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement

Le SIVOM instruit la partie assainissement des demandes de droit de sol tel que le permis de construire et prescrit des dispositions techniques notamment pour la partie privée du raccordement au réseau d'assainissement. Ces dispositions viennent en application de règlements multiples comme le règlement d'assainissement du SIVOM, le Plan de Zonage de la commune, le Plan d'occupation des sols ou le Plan local d'urbanisme.

La qualité d'exécution de la partie en domaine privé du branchement au réseau d'assainissement est contrôlée comme le prescrit l'article 1331-4 du Code de la santé Publique. Il s'agit d'une prestation soumise à une redevance particulière sous condition.

d. L'instruction des certificats d'urbanisme, permis de construire, permis de lotir, demande de raccordement...

La réalisation d'un projet immobilier nécessite d'informer sur l'assainissement à mettre en œuvre par un demandeur. L'information passe par le Certificat d'Urbanisme, le Permis de Construire, de Lotir, la demande de raccordement... Dans le périmètre couvert par un fermier (SUEZ), ce dernier instruit la demande et le SIVOM en informe le demandeur. Pour les secteurs non couverts par un fermier, le service est rendu en régie.

e. Le suivi des rejets d'eaux usées autres que domestiques

Il existe deux catégories de producteurs d'eaux usées non domestiques : ceux qui sont dispensés de l'obligation d'autorisation préalable et ceux qui y sont soumis.

f. Le suivi des rejets d'eaux usées non domestiques

Le rejet des eaux usées non domestiques dans un réseau public est soumis à une autorisation préalable complétée éventuellement par une convention de traitement des effluents à une station d'épuration. L'autorisation prend la forme d'un arrêté qui porte sur l'activité, le volume et les charges rejetées, la redevance d'assainissement collectif applicable, les normes, les obligations...

Unités de productions soumises à une convention de traitement à la station d'épuration à SAUSHEIM: PEUGEOT à SAUSHEIM, PAPETERIES du RHIN, SARVAL à ILLZACH, DMC, CENTRE HOSPITALIER de MULHOUSE. La convention permet une participation financière au coût d'exploitation de la station d'épuration en tenant compte des volumes et des charges réellement rejetées sans passer par la redevance d'assainissement. Les intéressés restent soumis à la part réseaux de ladite redevance.

g. Le suivi des rejets d'eaux usées non domestiques assimilables à des eaux usées domestiques

Les producteurs d'eaux usées non domestiques non soumis à une autorisation de rejet sont identifiés par l'article R213-48-1 du Code de l'environnement et de l'annexe 1 de l'arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte. Il s'agit d'activités diverses telles que les laveries automatiques, les salons de coiffures, les producteurs de films, les agences de voyages etc.

Ces activités ont droit, sans autorisation spéciale de rejet, au raccordement au réseau public de collecte dans la limite des capacités de transport et d'épuration des installations existantes ou en cours de réalisation (article L1331-7-1 du Code de la santé publique).

h. Les études structurantes et les missions particulières

Il s'agit d'études à mettre en œuvre essentiellement en application de dispositions réglementaires comme :

- a) le plan de zonage d'assainissement (zone d'assainissement collectif, zone d'assainissement non collectif, points sensibles de rejets, dispositions en matière d'eaux pluviales...),
- b) l'unité de méthanisation des boues,
- c) la gestion dynamique des réseaux,
- d) la reconstruction d'un épaississeur à la STEP à SAUSHEIM.

Les missions particulières complètent les missions d'assainissement pour leur permettre d'être menées à terme comme :

 a) la procédure d'acquisition foncière par déclaration d'utilité publique pour la réalisation de bassins de rétention des eaux pluviales en amont des réseaux,
 les études techniques et financières (projet d'extensions de réseaux d'assainissement, bassins d'orage, renouvellement d'équipement, stations de relevage...).

B. Les résultats quantitatifs 1. Le traitement des eaux usées

STEP A SAUSHEIM 2020

ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	рсо	DBO5	MES	NGL	Pt
Charges en entrée (en tonne / an)	12 174,06	5 169,50	4 430,50	983,60	105,30
Concentrations en entrée (en mg/l)	653,50	277,50	237,80	52,80	5,70
Charges en sortie (en tonne / an)	514,30	59,40	103,70	126,50	6,90
Concentrations en sortie (en mg/l)	26,40	3,10	5,30	6,50	0,40
Rendements (en %)	95,10	98,50	97,20	84,60	91,70
Volume traité (m³) Boues produites (tonne % siccité)	19 468 895 m³ 20 332,80 T à 25,39 % de siccité Filière de valorisation : UIRI (17 155,50 T) + VANNECOURT (465,5 + ESCHAU (633,80 T) + REMIREMONT (42,3 T) + REMONCOURT (59,4 T) + MENARMONT (223,6 T) + ANGLEMONT (245,4T)				NCOURT

ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant TTC en €
Coût total	10 452 690,17
dont exploitant	3 517 274,46
dont quote part Agence de l'eau 2018	89 517,42
dont traitement des boues	2 444 518,54
dont énergie électrique	958 290,08
dont quote part énergie électrique	55 467,34
dont taxe VNF	181 472,89
dont charges syndicales et annexes	377 085,28
dont avocats, météo, divers	98 465,59
dont renouvellement génie électromécanique	285 605,12
dont renouvellement génie civil	245 384,38
dont remboursement charges emprunt	1 000 000,00
dont amortissement	1 199 609,07
Recette Agence Eau (prime épuration)	939 989,00 €

NORMES DE REJET

	Temps Sec Q 91200m³/j et DBO5 20630kg/j	Temps de pluie vidange des bassins d'orage 91200 <q<136200m³ j<br="">ou 20630<dbo5<29630kg j<="" th=""><th>Temps de pluie Fonctionnement dégradé 136200<q<203400 j<br="" m³="">ou 29630<db05<41830 kg/j</db05<41830 </q<203400></th></dbo5<29630kg></q<136200m³>	Temps de pluie Fonctionnement dégradé 136200 <q<203400 j<br="" m³="">ou 29630<db05<41830 kg/j</db05<41830 </q<203400>
DBO5	25 mg/l et 90%	25 mg/l ou 90%	50 mg/l
DCO	100 mg/l et 75%	100 mg/l ou 75%	250 mg/l
MES	30 mg/l et 90	30 mg/l ou 90%	85 mg/l
NGL	10 mg/l et 70%	10 mg/l ou 70%	20 mg/l
Pt	1 mg/l et 80%	1 mg/l ou 80%	

STEP A RUELISHEIM 2020

ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées/an	DÇO	DBO5	MES	NTK	Pt
Charges en entrée (en tonne / an)	1 558,10	621,20	766,60	147,60	16,80
Concentrations en entrée (en mg/l)	671,60	267,80	330,40	63,60	7,30
Charges en sortie (en tonne / an)	116,30	20,70	28,90	29,50	1,40
Concentrations en sortie (en mg/l)	43,70	7,80	10 ,90	11,10	0,50
Rendements (en %)	90,50	95,60	94,60	75,90	88,60
Volume traité (m³)/an	2 659 573 m	13			
Boues produites (tonne % siccité)	3 653,20 T à 31,5 % de siccité Filière de valorisation : valorisation agricole SEDE				

ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant TTC en €
Coût total	1 519 702,23
dont coût fonctionnement	0,00
dont quote part Agence de l'eau 2018	292 435,95
dont coût investissement	292 435,95
dont renouvellement génie civil	102 809,17
dont amortissement	21 505,00
Recette Agence Eau (prime épuration)	0,00

	Concentration maximale et rendement minimal en sortie
MES	30 mg/l
DCO	100 mg/l et 75%
DBO5	25 mg/l et 90%
NGL	15 mg/l et 75%
Pt	2 mg/l et 80%

STEP A FELDKIRCH 2020

ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	DCO	DBO5	MES
Charges en entrée (en tonne / an)	242,90	99 ,10	129,50
Concentrations en entrée (en mg/l)	339,60	138,70	181,10
Charges en sortie (en tonne / an)	37,00	7,00	15,90
Concentrations en sortie (en mg/l)	51,80	9,80	22,40
Rendements (en %) Volume traité (m³)	77,70 715 300 m ³	89,30	74,20
Boues produites (Tonne % siccité)	3 270,70 T à 1,60 % de siccité Filière de valorisation : UIRU		

ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant TTC en €
Coût total	181 363,71
dont coût fonctionnement	162 418,58
dont quote part Agence de l'eau 2017	0,00
dont coût investissement	5 253,13
dont renouvellement génie civil	0,00
dont amortissement	13 692,00
Recette Agence Eau (prime résultat 2020)	0,00

	Concentration maximale et rendement minimal en sortie
MES	35 mg/l ou 90%
DCO	120 mg/l ou 75%
DBO5	25 mg/l ou 70%

STEP A PULVERSHEIM 2020

ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	DCO	DBO5	MES	NGL	Pt
Charges en entrée (en tonne / an)	143,40	58,60	50,20	17,20	1,80
Concentrations en entrée (en mg/l)	473,40	193,30	165,70	56,80	6,00
Charges en sortie (en tonne / an)	5,80	0,70	0,90	1,90	0,30
Concentrations en sortie (en mg/l)	18,80	2,20	2,90	6,10	0,90
Rendements (en %)	95,30	98,60	98,10	88,60	84,50
Volume traité (m³)	311 293 m³				
Boues produites (m³ % siccité)	282,70 T à 18,9 % Filière de valorisat				

ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant TTC en €		
Coût total	305 068,57		
dont coût fonctionnement	177 082,70		
dont coût quote part Agence de l'eau 2017	1 302,09		
dont coût investissement	7 760,78		
dont renouvellement génie civil	0,00		
dont amortissement	118 923,00		
Recette Agence Eau (prime épuration)	7 273,00		

	Concentration maximale et rendement minimal en sortie
MES	30 mg/l ou 90%
DCO	90 mg/l ou 75%
DBO5	25 mg/l ou 70%
NGL	15 mg/l ou 70%

LAGUNE A BERRWILLER 2020

Eaux usées	DCO	DBO5	MES
Charges en entrée (en kg/j)	67,52	24,33	32,36
Concentration mg/l	742,90	267,70	356,10
Charges en sortie (en tonne)	10,00	0,52	2,42
Valeurs rejet			in the contract of the contrac
concentration mg/l	110,10	5,80	26,60
rendements (en %)	84,70	96,60	91,10
Valeurs autorisation rejet			
Concentration mg/l	125,00	62,00	30,00
Volume traité estimé (m³/j) Boues produites (tonne en matière sèche)	93 177 m ³		

ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant TTC en €
coût total	28 821,05
dont électricité	5 893,37
dont GER	5 329,88
dont frais exploitant commune	0,00
dont analyses	0,00
dont amortissement	15 025,00
Recette Agence Eau (prime épuration)	4 208,00

	Concentration maximale
MES	30 mg/l
DCO	125 mg/l
DBO5	62 mg/l

STEP A WITTELSHEIM 2020

(WISTARI: WITTELSHEIM - STAFFELFELDEN - RICHWILLER)

ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	DCO	DB05	MES	NTK	Pt				
Charges en entrée (en tonne / an)	571,64	203,25	344,10	86,41	7,17				
Concentrations en entrée (en mg/l)	136,05	48,37	81,89	20,56	1,71				
Charges en sortie (en tonne / an)	50,65	14,14	17,92	18,73	2,59				
Concentrations en sortie (en mg/l)	12,05	3,36	4,27	4,46	0,62				
Rendements (en %)	91,10	93,00	94,80	78,30	63,90				
Volume traité (m3) Boues produites (tonne % siccité)	4 201 811 m 737 T à 20,1								

ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant TTC en €
Coût d'exploitation	170 752,00

	Concentration maximale
MES	30 mg/l
DCO	90 mg/l
DBO5	25 mg/l
NGL	15 mg/l
Pt	2 mg/l

2. La gestion des réseaux d'assainissement

SUEZ 2020

RESEAUX ELEMENTS TECHNIQUES

		Longueur	en mètre		Tab	ourets sipl		
Réseaux*	Total	Curage préventif	Curage curatif	Caméras	Totai	Curage préventif	Curage curatif	Dessableurs
Bunstatt- Didenheim	62 439	2 586	160,17	2 521,71	1 675	1 639	4	42
Eschentzwiller	11 177	29,05	0,00	0,00	466	417	4	14
Flaxlanden	13 169	2 563,20	480,73	1 041,53	327	290	3	22
Habsheim	27 505	7 355,26	35,64	405,30	999	925	8	17
Illzach	60 799	0,00	0,00	0,00	2 602	2 406	54	7
Lutterbach	35 857	3 340,98	305,12	1 590,39	882	0	7	13
Morschwiller-Le- Bas	21 927	1 303,49	0,00	1 189,43	665	686	0	6
Mulhouse	294 832	8 482,11	519,02	4 858,87	11 945	4 687	522	19
Pfastatt	45702	4 116,18	225,04	3 267,78	1 554	9	7	0
Reiningue	19 952	187,91	0,00	0,00	425	325	1	
Riedisheim	49 982	2 186,84	0,00	1 460,40	1 779	101	15	41
Rixheim	68 531	1 681,64	92,40	840,16	2 414	2 223	29	58
Sausheim	50 188	1 910,25	0,00	1 399,21	1 483	1 589	0	5
Zillisheim	20 837	0,00	0,00	77,13	734	692	3	19
Zimmersheim	9 080	924,92	0,00	777,88	315	328	0	16
Total 2020	791 973	36 668	1 818	19 430	28 265	16 317	657	280

^{*} réseaux unitaires sauf partie Reiningue et Lutterbach où coexistent des réseaux unitaires et séparatifs Curage préventif : selon planning prévisionnel annuel

Curage curatif : sur demande particulière de la commune

ELEMENTS FINANCIERS

Années	Rémunération	€ / m³ au 01/01	Volume en m³ soumis à la redevance
2020		0,9358	9 976 309

SIVOM DE LA REGION MULHOUSIENNE 2020

RESEAUX ELEMENTS TECHNIQUES ET FINANCIERS

		Longueur	en mètre		Tab	ourets sipho	ons	Ouvrage	Coût
Réseaux*	Total	Curage préventif	Curage curatif	Caméras	Total	Curage préventif	Curage curatif	divers (**)	exploitation ' C ttc
Baldersheim	14 203	3 474			667	267	1	59	10 987,35
Battenheim	8 914	2 146			455	220		4	5 591,30
Berrwiller	13 042	3 420			259	127		5	6 319,13
Bollwiller	21 940	4 119	100		782	411	2	28	12 055,63
Feldkirch	7 586	1 770	220		228	121		38	7 480,18
Kingersheim	49 619	15 310	600		2 731	1 379	21	151	54 694,11
Pulversheim	21 215	4 307	60		758	352	5	20	15 419,49
Richwiller	22 095	7 030			790	350	5	61	17 148,85
Ruelisheim	15 532	4 337	195		626	421	4	62	13 900,15
Staffelfelden	23 891	7 480			835	503		197	27 237,28
Wittenheim	81 944	29 647	910		3 052	1 922	25	129	73 400,32
Total 2020	279 981	81 198	2 085	0	11 183	6 073	63	754	244 233,79

^{*} réseaux unitaires

 $[\]ensuremath{^{**}}$ Puits d'infiltration, décanteurs, dessableurs, séparateurs à hydrocarbures, bassin d'orage

Interventions	Domaine privé***	Domaine	Montant TTC	Dératisation		
suite problèmes ponctuels	coût à la charge du demandeur	public** coût à la charge du SIVOM	en €** à la charge du SIVOM en 2020	Rodonticides	Montant TTC C	
Baldersheim	2	6	870 ,10			
Battenheim		2	231,00			
Berrwiller		2	291,50	41	403,44	
Bollwiller	1	8	1 193,50	89	875,76	
Feldkirch		5	1 762,75	27	265,68	
Kingersheim	18	43	13 132,43	247	2 430,48	
Pulversheim	5	4	1 919,78	73	718,32	
Richwiller	5	6	1 325,50	75	738,00	
Ruelisheim		14	1 443,75	75	738,00	
Staffelfelden	3	3	0,00	70	688,80	
Wittenheim	24	68	25 946,94	219	2 154,96	
Total	59	164	48 096,25	916	9 013,44	

GESTION DES STATIONS DE RELEVAGE NON COUVERTS PAR UN CONTRAT D'AFFERMAGE 2020

			SUEZ			Total cumul en (C en 2020	
Stations de rele	evage	Coût GER en C	Coût Contrat en €	Coût Interventions d'urgences en C	Coût EDF en €	Coût Groupe Electrogène en C	Coût Espaces vert en C	Cumul TTC
	DO du BO Baldersheim		0,00	0,00		FEITHER HE	Let 10	0,00
	PR Chasseurs		924	115,50				1 039,50
Baldersheim	PR stade de foot Battenheim		724,90	97,90		THE LOCAL		822,80
	PR Ecole		300,30	103,95				404,25
	BØ Moulin		1 086,80	270,68				1 357,49
	DO Ruelisheim		629,20	0.00				629,50
	PR Cimetière	A CONTRACTOR	915,20	184,80		Description of the last		1 100,00
	Hirtzfelden PR salle		2.1.1.1	20.700				1 100,00
	polyvalente/rue des Fourmis		918,50	0,00				918,50
Battenheim	PR école élémentaire Champs		826,10	330,55				1 156,65
	PR Cigogne		554,40	0,00				554,40
	PR clefs de champs/ rue du Quatelbach		936,10	275,55	pit e sig	وفاتها	100	1 211,65
Berrwiller	Staffelfelden		661,55	934,43	253,91			1 849,99
Bollwiller	Feldkirch Lot Pépinière EU		1 212,20 603,90	3 201,51 0,00	1 514,27 295,51			5 927,98 899,41
estata de la companya della companya della companya de la companya de la companya della companya	Cité Alex		627	0,00	303,07			930,07
relakiren	Roselière	1 944	650,10	1 177,17	2 795,04			6 566,32
	Château		627	57,75	739,42			1 424,17
	Pfastatt		627	45,2	262,7			935,90
Kingersheim	Provence Voie médiane		712,80 843,7	0,00	1 161,78 0,00	1 255,33		3 328,67 843,70
	Provence DO		638,82	0,00	0,00			638,83
	Rue de Metz DO		468,60	0,00	226,52			695,12
	Aire de la Thur		843,70	133,10	1 271,68			2 248,48
Pulversheim	Ensisheim Mulhouse		820,60 820,60	0,00 46,20	211,94 241,50			1 032,54
eldkirch ingersheim ulversheim ichwiller	Trois rases		650,10	486,20	544,39			1 680,69
No.	Mine Max	THE PLEASE	627,00	141,90	0,00			768.90
Richwiller	Sainte Barbe		727,10	370,70	999,80	1 231,07		3 328,67
SSIMMS.	Poète DO Vosges		662,20 261,80	34,65 46,20	341,40 0,00			1 038,25
					0/00			308,00
	1er Mai Bruat		580,80 580,80	0,00	337,37			918,17
Ruelisheim	Général de		820,60	46,20	408,85			989,65
	Gaulle Traineau		657,03	303,38	259,23 227,51			1 126,03
	4 février	474,00	627,00	88,00	238,82			1 427,82
	Berrwiller		627,00	35,20	329,65			991,85
	Bois Gare	474,00	820,60 650,10	3 082,20 1 431,10	1 551,40			5 928,20 3 106,71
Staffelfelden	Gare (80)		642,40	0,00	0,00			642,40
	Jean Jaures		843,70	267,30	375,57		340,20	1 826,77
	Marie Louise Perdrix		662,20 627,00	56,00 116,47	441,92 264,01			1 170,12
	Rapp	A Company	435,60	0,00	290,06			
Wittenhelm	Ried		438,90	0,00	438,34			725,66 877,24
Total 2020		2 892,00	29 915,11	13 490,80	17 351,17	2 486,40	340,20	66 475,67

DEMANDES ENQUÊTES (EQ) INTERVENTION (IT) RACCORDABILITE (RC) 2020

		SUEZ		Bureau	u Etudes	SIVOM	Cumul
Demandes	EQ	IT	RC	EQ	IT	RC	2020
Berrwiller						MATER	0
Bollwiller				1	3		4
Brunstatt - Didenheim	2	17		1	6	1	27
Eschentzwiller	1	5					6
Feldkirch				3			3
Flaxlanden		3			4		7
Habsheim	4	13			4		17
Illzach	5	14			2		21
Kingersheim				6	8		14
Lutterbach	5	10			3		18
Morschwiller-Le-Bas	2	3			5		10
Mulhouse	50	174			29		253
Pfastatt	1	4	1			1	7
Pulversheim				2	5		7
Reiningue			1		3	1	4
Richwiller					2		2
Riedisheim	4	6	11		2		13
Rixheim	13	14		2	6	2	37
Ruelisheim			HJ.	1			1
Sausheim	4	3	1		1		9
Staffelfelden			This:		4		4
Wittenheim				7	14		21
Zillisheim	3	3					6
Zimmersheim	1				1		2
TOTAL 2020	95	269	3	23	98	5	493

MARCHES PLURIANNUELS DE TRAVAUX 2020

		niveau et scement	Puits				
COMMUNES	Tampons	Grilles T\$	infiltration et d'ouvrages annexes	Extensions réseaux et travaux divers	Branchements particuliers	Inspections Caméra réalisées par le SIVOM (en ml)	Réhabilitations réalisées par le SIVOM (ml)
Berrwiller				2	2		
Bollwiller	1				6	2 260,00	
Brunstatt- Didenheim	5	4					
Eschentzwiller							
Feldkirch						296,00	
Flaxlanden	1	3		4			
Habsheim						115,00	
Illzach	2	1		77	1	712,00	340,00
Kingersheim	1	4			6	42,00	
Lutterbach	3	3				242,00	
Morschwiller- Le-Bas	REEL	1				68,00	648,00
Mulhouse	15	18				491,00	105,00
Pfastatt	la neiti	3					131,00
Pulversheim	4				1	40,00	
Reiningue		2					
Richwiller	19, 22-18				1		
Riedisheim	1	2					
Rixheim	1	7			4	203,00	46,00
Ruelisheim						1 630,00	
Sausheim				23		207,00	
Staffelfelden	2	î					
Wittenheim	5	6			8	2 635,00	
Zillisheim							
Zimmersheim							
Total 2020	41	55	0	109	29	8 941	1 270

3. Le service public d'assainissement non collectif (SPANC)

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

				Contrôle d	e bon f	onctionneme	nt ou diagn	ostic d	e l'existant			Contrôle de bonne exécution des travaux
Communes	Total ANC	ANC : absence de environnemental ou sanitaire ou san mon-conformité = Travaux sous 4 ans de vente) ANC non conformes Enjeu en ou sanitaire ou san mon-conformité environnemental ou sanitaire ou san mon-conformité environnemental ou sanitaire ou sanitai				ou sanitaire	nemental nt en cas	Nombre de contrôle de fonction nement en 2020	Nombre total			
		ANC (1)	ANC dérogatoire ⁽	TOTAL	ANC	ANC dérogatoire ⁽	TOTAL	ANC	ANC dérogatoire(2)	TOTAL	2020	2020
Berrwiller	-4	1	0	1	0	0	10	0	0	0	1	0
Bollwiller	11	0	0	0	0	0	0	1	1	2	2	0
Brunstatt - Didenheim	23	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1	0
Eschentzwiller	7	1	0	1	0	0	0	1	0	1	2	0
Feldkirch	16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0
Flaxlanden	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Habsheim	27	3	0	3	5	0	5	0	0	0	8	0
Illzach	22	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0
Kingersheim	5	0	0	0	0	0	0	1	0	1 1	1	0
Lutterbach	20	1	0	1	2	3	5	1	0	1	7	0
Morschwiller le bas	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mulhouse	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pfastatt	26	1	0	1	0	0	0	4	0	4	5	0
Pulversheim	4	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0
Reiningue	34	2	1-1-1	3	4.	4	8	3	0	3	14	0
Richwiller	18	0	0	0	0	0	0	5	0	5	5	0
Riedisheim	19	2	0	2	0	0	0	0	0	0	2	2
Rixheim	67	1	0	1	1	1	2	0	2	2	5	1
Ruelisheim	30	1	0	1	0	0	0	1	1	2	3	0
Sausheim	25	1	0	1	0	0	0	0	1	1	2	1
Staffelfelden	6	2	0	2	0	0	0	0	0	0	2	0
Wittenheim	26	2	0	2	0	0	0	3	0	3	5	0
Zillisheim	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Zimmersheim	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
TOTAL 2020	419	18	2	20	12	8	20	22	5	27	57	5

4. Les autres missions du service assainissement

ACCESSOIRES DE VOIRIE GESTION D'UN STOCK DE COUVERCLES DE REGARD DE VISITE, DE GRILLES TABOURET SIPHON 2020

COMMUNES	Pamrex Rond Ventilé	Pamrex Rond Non Ventilé	Grille Marché Commun	Grille Dedra	Grille TEMPO 500 T	Grille EJ 1450 DT 100	TOTAL
Berrwiller							0
Bollwiller	1						1
Brunstatt - Didenheim	17	24	13	1	7		49
Eschentzwiller							0
Feldkirch		2					2
Flaxianden	1			1			2
Ha bsheim	4	7		5	.2		18
liizach	8	4		3			15
Kingersheim	9	2	3				15
Lutterbach	8	4		5	1		18
Morschwiller	6		2	9			17
Mulhouse	55	10	18	65	4		152
Pfastatt	2	3		3			8
Pulversheim		5					5
Reiningue	31	2					3
Richwiller							0
Riedishelm	20	01.		- 4	.7		32
Rixheim	8	13		3		1	25
Ruelisheim	38	4		3			8
Sausheim	4						4
Staffelfelden	2			5			7
Wittenheim	7			4		1	12
Zillisheim	10						10
Zimmersheim		4		1		1	0
TOTAL 2020	164	79	38	116	21	5	423

Rapport annuel 2020

ENQUETES 2020 situation d'un bien au regard de l'assainissement

	Nombre d	'enquêtes		Nombre d	'enquêtes		Nombre d'enquêtes		
Communes	Assainissement collectif	Assainissement non collectif	Communes	Assainissement collectif	Assainissement non collectif	Communes	Assaintssement collectif	Assainissement non collectif	
Berrwiller	1	0	Lutterbach	22	0	Ruelisheim	24	0	
Bollwiller	21	0	Morschwiller	22	0	Sausheim	36	0	
Brunstatt - Didenheim	57	0	Mulhouse	279	0	Staffelfelden	25	0	
Eschentzwiller	8	0	Pfastatt	65	:1:	Wittenheim	95	0	
Feldkirch	8	0	Pulversheim	19	0	Zillisheim	16	0	
Flaxlanden	9	0	Reiningue	.6	0	Zimmersheim	11	0	
Habsheim	31	0	Richwiller	25	o				
Ilizach	61	i a	Riedisheim	41	a	Sous-total	1040	2	
Kingersheim	87	0	Rixheim	71	0	Total	1 042		

INSTRUCTION 2020 des documents « droits de sol » partie assainissement

Communes	<u>d'urb</u> anisme		Déclaration préalable	Permis de construire	Permis d'aménager	Cumul 2020
Berrwiller	0	7	0	16	0	23
Bolfwiller	1	9	0	9	0	19
Brunstatt - Didenheim	8	18	9	26	1	62
Eschentzwiller	4	4	1	10	0	19
Felakirati	0	0	0	0	0	0
Flaxlanden	0	3	0	3	0	6
Habsheim	4	15	17	9	4	49
Ilizach	0	16	0	71	1	88
Kingersheim	G	0	0	0	O.	D
Lutterbach	3	7	7	11	1	29
Morschwiller-Le-Bas	0	5	0	4		10
Mulhouse	2	39	7	36	2	86
Pfastati	0	24	7	24	0	55
Pulversheim	0	2	0	6	0	8
Reiningue	3	3	3	7	0	16
Richwiller	2	71	12	51	0	136
R edisheim	6	19		14	0	40
Rixheim	10	30	16	45	1	102
Ruelisheim		26	9	9	0	45
Sausheim	5	20	20	17		63
Staffelfe:den	0	18	0	12	0	30
Wittenheim	2	80	25	35	1	143
Zillisheim	3	6	0	15		25
Zimmersheim	5	8	1	20	1	35
TOTAL 2020	59	430	135	450	15	1 089

AUTORISATIONS ET CONVENTIONS DE REJETS 2020 eaux usées autres que domestiques

Communes	Autorisations de rejets et conventions		Communes	Autorisations de rejets et conventions		
Berrwiller	0	0	Pfastatt	3	0	
Bollwiller	1	0	Pulversheim	0	0	
Brunstatt - Didenheim	1	0	Reiningue	0	0	
Eschentzwiller	0	0	Richwiller	1	0	
Feldkirch	0	0	Riedisheim	2	i	
Flaxlanden	0	0	Rixheim	2	1	
Habsheim	0	0	Ruelisheim	, 0 ;	0	
Illzach	11	2	Sausheim	5	ī	
Kingersheim	4	1	Staffelfelden	0	0	
Lutterbach	2	0	Wittenheim	7	4	
Morschwiller- le-Bas	0	0	Zillisheim	0	0	
Mulhouse	19	1	Zimmersheim	0	0	

Contrôle de la partie en domaine privé du branchement (hors vente) 2020

Communes	Contrôle de la qualité d'exécution	en bon éta	ôle du maintien it de fonctionnement hement existant	Total
	Branchement neuf	Enquêtes travaux de voirie	Divers contrôles	
Berrwiller	9	0		10
Bollwiller	4	0	21	25
Brunstatt - Didenheim	3	2	3	8
Eschentzwiller	1	2	1	4
Feldkirch		0	8	8
Flaxlanden	1	3	2	3
Habsheim	3		3	9
Illzach	5	8	4	10
Kingersheim	ech and a self it follows in the	17	87	96
Lutterbach	2	2	4	23
Morschwiller	2	18	0.0	4
Mulhouse	10	5	4	32
Pfastatt	8		3	16
Pulversheim	2	1	19	22
Reiningue	3	2	0	4
Richwiller	5	1	25	32
Riedisheim	10	4	2	13
Rixheim	11	20	5	20
Ruelisheim	7	0	24	51
Sausheim	8	0	2	10
Staffelfelden	3	0	25	28
Wittenheim	16	7	95	118
Zillisheim	2	0	0	2
Zimmersheim	0	0	0	0
Total 2020	116	94	338	548

5. Les travaux et l'exploitation 2020

TRAVAUX EPURATION Investissement selon CA 2020

Dépenses principales	Montant TTC en € en 2020
STEP Sausheim	986 201,96
Génie civil, renouvellement, épaississeur, études	
Méthanisation	7 667 919,37
STEP Feldkirch	62 725,20
Génie civil	
STEP Ruelisheim, Pulversheim, Berrwiller	162 909,28
Génie civil, renouvellement	
Autres	
Rigole des eaux épurées centrale hydroélectrique	

Recettes principales	Montant TTC en € en 2020
STEP Sausheim	4 262 986,89
AERM, ADEME, industriels, amortissement, emprunt	
Méthanisation	4 111 377,29

EXPLOITATION EPURATION Fonctionnement selon CA 2020

Dépenses principales	Montant TTC en € en 2020
Step Sausheim, Ruelisheim, Pulversheim, Feldkirch, Berrwiller et divers	12 448 656,59
Méthanisation	117 485,15

Recettes principales	Montant ttc en € En 2020
Agence de l'Eau Rhin Meuse, industriels conventionnés, matières de vidange et divers	2 674 132,56
Méthanisation	104 172,62

TRAVAUX RESEAUX Investissement selon CA 2020

Dépenses principales	Montant TTC en € en 2020
accessoires de voirie	132 913,05
travaux divers	310 878,31
travaux eaux pluviales	79 201,60
rehausse tampons	102 887,56
contrôle réseau caméra	68 225,41
réhabilitation réseau assainissement	609 913,54
travaux GD Vauban	4 118 199,22
GD seuils et vannes	7 532 756,51
GD salle de pilotage site Turgot Illzach	43 621,63
GD Bassin rue Charte Riedisheim	1 072 842,52
GD Bassin boulevard Stoessel Mulhouse	79 200,00
GD Bassin écluse Pfastatt	78 000,00
GD Bassin rue de Quimper Mulhouse	20 000,00
Mulhouse rue des Carrières	6 799,62
Zillisheim vallée	6 240,00
Eschentzwiller rue Vieille	22 580,57
Branchements particuliers travaux divers	289 905,00
Postes relèvement Wittenheim	79 440,00
Morschwiller rue de l'Ecole	10 477,20
Diagnostic III Steinbaechlein	65 524,84
Mulhouse rue Stalingrad	49 870,80
Rixheim rue de la Forêt	64 925,28
Habsheim rue du Chant des Oiseaux	59 584,11
Lutterbach rue de la Paix	154 654,75
Sausheim rue des Cerisiers	11 141,99

Recettes principales	Montant TTC en € En 2020 3 649 289,19	
13111 - Agence de l'Eau Rhin-Meuse		
1641 - Emprunt	10 028 830,00	
281532 - amortissement	440 895,31	
Récupération TVA	947 098,72	

EXPLOITATION RESEAUX Fonctionnement selon CA 2020

Dépenses principale	Montant TTC en € en 2020
Espaces verts, maîtrise d'œuvre, énergie, stations de relevage, entretien réseau du bassin potassique, ERDF, amortissements divers	3 173 685,38

Recettes principales	Montant TTC en € en 2020
Branchements particuliers, contrôles branchements, enquêtes notaires et divers	1 475 432,34

TRAVAUX ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF Investissement selon CA 2020

Recettes principales	Montant TTC en € en 2020
Amortissement	1 210,00
Travaux	0,00

Fonctionnement selon CA 2020

Dépenses principales	Montant TTC en € en 2020	
Entretien véhicule, communication, assurance, amortissement et divers	1 458,22	

Recettes principales	Montant TTC en € en 2020	
Redevance d'assainissement non collectif	13 756,34	

PARTIE III. La tarification de l'assainissement et les recettes du service

On distingue le service public de l'assainissement collectif du service public de l'assainissement non collectif.

1. Le service public de l'assainissement collectif

Il porte sur la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées. Il se caractérise par les réseaux de collecte, par des bassins divers, et autres ouvrages de transport ainsi que par les stations d'épurations des eaux usées à Sausheim, Ruelisheim, Pulversheim, Feldkirch et Berrwiller.

A. Redevance d'assainissement collectif et subventions d'équilibre versées par les communes

En matière de financement du service, l'année 2020 présente deux situations :

- le SIVOM organise la fiscalité en matière d'assainissement et fixe le tarif de la redevance d'assainissement pour toute les communes-membres sauf pour le syndicat mixte de l'assainissement de la Basse vallée de la Doller.

	STATE OF THE PARTY.
Redevance d'assainissement collectif en 2020	11 325 669,75 €

- le syndicat mixte de l'assainissement de la Basse Vallée de la Doller uniquement membre de la mission épuration conserve ses prérogatives en matière fiscale et reste soumis au versement d'une subvention d'équilibre.

Subvention d'équilibre en 2020	382 645,11 €

B. Participations financières des usagers

 Participation pour le financement de l'assainissement collectif par les producteurs d'eaux usées domestiques (PFAC)

Conformément à l'article L.1331-7 du Code de la santé public les propriétaires des immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées sont astreints à verser une participation pour le financement de l'assainissement collectif. Celle-ci s'élève au maximum à 80% du coût de fourniture et de pose d'un assainissement non collectif. Les modalités techniques et financières de cette participation ont été déterminées par délibération du SIVOM lors de sa séance du 26 juin 2012. Elle s'applique depuis le 1er juillet 2012.

Elle concerne les producteurs d'eaux usées domestiques pour tous travaux donnant lieu à la création de constructions à usage d'habitation ou à un autre usage et tous travaux donnant lieu à de la surface de plancher/emprise au sol supplémentaire et comportant un ou des éléments sanitaires supplémentaires.

La participation est exigible à compter de la date de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires.

Pour l'année 2020 le tarif reste celui appliqué en 2019.

 Participation pour le financement de l'assainissement collectif par les producteurs d'eaux usées assimilables à des eaux usées domestiques

La participation pour le financement de l'assainissement collectif par les usagers assimilés à des usagers domestiques a été instituée par le SIVOM lors de la séance de son comité d'administration du 26 juin 2012 avec effet au 1^{er} juillet 2012. Son montant est limité au coût économisé par la non réalisation d'un système d'assainissement non collectif.

Les usagers concernés sont ceux définis par l'article R213-48-1 du Code de l'environnement et de l'arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte. Ils ne sont pas soumis à un arrêté d'autorisation de rejet. Les activités relevant du présent article ne sont pas soumises à la participation pour le financement de l'assainissement collectif.

Les établissements industriels sont assujettis à la même participation financière si une partie de leurs locaux produit des eaux usées assimilables à une utilisation domestique (bureaux, salle de restauration, WC, etc.).

Cette participation financière est exigible à la délivrance de l'autorisation de déversement ordinaire. Pour 2020, le tarif reste celui appliqué en 2017.

C. Prime de résultat pour les systèmes d'assainissement collectif

L'agence de l'eau Rhin Meuse verse chaque année une prime de résultat en assainissement collectif pour chaque station d'épuration selon des critères de performances à atteindre. Le montant total encaissé en 2020 est de 951 470 € et est réparti de la manière suivante :

······································	Montant 2020 en €
Sausheim	939 989,00
Ruelisheim	0
Pulversheim	7 273,00
Feldkirch	0
Berrwiller	4 208.00

2. Le service public de l'assainissement non collectif

Le service public de l'assainissement non collectif trouve son équilibre financier dans la redevance correspondante due par les usagers. Cette redevance se définit comme suit :

Parts de la redevance d'assainissement non	Montant TTC en € 01/01/2020	
collectif destinées à couvrir les charges pour :		
le diagnostic initial des installations existantes	100 €	
le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes	100 €	
le contrôle de fonctionnement à l'occasion d'une cession immobilière	150 €	
le contrôle de la conception	100 €	
le contrôle de la réalisation des installations neuves	100 €	

Le SIVOM peut être amené à facturer les frais ci-après dans les conditions énoncées :

Frais de déplacement	01/01/2020		
le déplacement du fait de l'absence du propriétaire ou de son mandataire au rendez-vous fixé dans les conditions règlementaires (50% de la part destinée à couvrir les charges de contrôle périodique)	50 €		
frais de prélèvement et d'analyses			
le remboursement des frais de prélèvement et d'analyses sur rejet vers le milieu hydraulique superficiel lorsque ces frais sont à la charge du propriétaire ou maître d'ouvrage de l'installation c'est-à-dire lorsque l'analyse révèle un rejet non conforme à la règlementation.	Coût réel		

Redevance ANC encaissée en 2020 TTC en €	13 756,34 €
---	-------------

PARTIE IV. Les indicateurs de performances selon décret n°2007-675 DU 2 MAI 2007

INDICATEURS DE PERFORMANCE Réseaux

Réseaux	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées par système d'assainlssement du périmètre SIVOM (P201.1)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des Interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)	taux de débordement des effluents dans les je locaux des usagers	
Brunstatt Didenheim					
Eschentzwiller	1				
Flaxlanden					
Habsheim					
Illzach	1				
Lutterbach					
Morschwiller-Le-Bas		99	4	0	
Mulhouse					
Pfastatt					
Reiningue					
Riedisheim					
Rixheim	99				
Sausheim					
Zillisheim					
Zimmersheim					
Ruelisheim					
Wittenheim					
Kingersheim					
Richwiller		20	1,94	0	
Feldkirch					
Bollwiller					
Pulversheim					
Berrwiller Staffelfelden (Step Wittelsheim)					

^{*} conformité aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 03 juin 1994 modifié par le décret du 02 mai 2006

INDICATEURS DE PERFORMANCE Réseaux suite

Réseaux	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau des eaux usées (D202.2)	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux (P255.3)	Conformité de la collecte des effluents * (P203.3)		
Brunstatt - Didenheim						
Eschentzwiller		0,22	100			
Flaxlanden						
Habsheim						
Illzach	6					
Lutterbach						
Morschwiller-Le-Bas						
Mulhouse						
Pfastatt						
Reiningue) ·					
Riedisheim						
Rixheim				ĕ		
Sausheim						
Zillisheim						
Zimmersheim						
Ruelisheim						
Wittenheim	-	0,16 100	100			
Kingersheim						
Richwiller						
Feldkirch	5	0,11	100			
Bollwiller						
Pulversheim		0,00	100			
Berrwiller Staffelfelden		0,00	100			
(Step Wittelsheim)		0,00	100			

INDICATEURS DE PERFORMANCE Epuration, SPANC ...

STATIONS D'EPURATION DES EAUX USEES

Conformité de la performance STEP des ouvrages d'épuration* (P205.3)		Conformité des équipements d'épuration * (P204.3)	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des fillères conformes (P206.3)	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (P254.3)	
Sausheim	100	*défini par la police de l'eau	100	NC	
Ruelisheim	100	*défini par la police de l'eau	100	NC	
Pulversheim	100	*défini par la police de l'eau	100	NC	
Feldkirch	100	*défini par la police de l'eau	100	NC	
Berrwiller		Sans objet			

Budget, facturation, réclamations

SPANC assainissement non collectif

Critères de performance	Dettes	Critères de performance	Taux d'impayés	Critères de performance	Anc définitivement affectés	Anc dérogatoire
Durée d'extinction de la dette du SIVOM (P256.2)	25 ans	Taux d'impayés sur les factures d'eau (P257.0)	%	Taux de conformité des dispositifs (P301.3)	27 %	
Montant des annuités capital/intérêts	Capital*: 1 930 785,75 € Intérêts: 537 858,12 €	Taux de réclamations (Nombre / 1000 abonnés) (P258,1)	<i></i>	Indice de mise en œuvre de l'ANC (D302)	100/140	
Amortissement	Réseaux : 440 895,31 € Epuration : 1 466 898,48 € ANC : 1 210 €	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (P207)	6 094,22 €	Evaluation du nombre d'habitants desservis	94	5
	Méthanisation : 7 402 €	1				

Capital* : dont le remboursement des prêts sans intérêts ; NC** : en attente des données du Trésor Public

PARTIE V. LES PROJETS POUR L'ANNEE 2021

• Extension du périmètre du SIVOM :

L'intégration de 8 nouvelles communes : Wittelsheim, Hombourg, Niffer, Petit-Landau, Steinbrunn-le-bas, Dietwiller et Landser pour le transfert de la compétence assainissement est acté au 1er janvier 2021. Les stations d'épuration intercommunales de Wittelsheim et Bantzenheim sont également intégrées à cette date.

Gestion dynamique des réseaux :

Les travaux pour la gestion dynamique des réseaux se poursuivent par les phases opérationnelles de mise en place des derniers éléments de vannes et seuils (en 2021, 5 ouvrages seront en construction). Au-delà de 2021, il restera un ouvrage de vanne de régulation à construire associée au bassin d'orage rue de l'Ecluse à Pfastatt.

La station de pompage Vauban est opérationnelle depuis décembre 2020 et le début de l'année 2021 permettra d'affiner les réglages de ce poste de pompage. L'unité de traitement des sables est en cours d'achèvement et pourra réceptionner les sous-produits de curage des réseaux du contrat Suez au second semestre 2021.

Le bassin d'orage rue de la Charte à Riedisheim a été achevé et il opérationnel depuis le début de l'année 2021.

Les tests sur les premiers ouvrages de pompage et de régulation sont en cours et se poursuivront en 2021. Ces ouvrages seront intégrés au système de contrôle de la gestion dynamique au courant de l'année.

Les études de maîtrise d'œuvre pour les bassins d'orage de Mulhouse rue de Quimper et Boulevard Stoessel et le bassin de la rue de l'Ecluse à Pfastatt se poursuivent en 2021.

Stations d'épuration :

Les travaux de construction de l'unité de méthanisation des boues et graisses de nos stations d'épuration et celles issues d'autres producteurs sont achevés. L'année 2021 verra la montée progressive de la production de biogaz sur l'unité de Sausheim.

La phase d'avant-projet est en cours de finalisation pour la construction de la nouvelle station d'épuration de Bollwiller-Feldkirch et les acquisitions foncières sont en cours, les premiers travaux devraient débuter au mi 2022.

Etudes:

Une étude permettant d'évaluer les sources de micropolluants (RSDE) sur les réseaux amont aux stations d'épuration de Sausheim, Ruelisheim et Wittelsheim sera lancée au 1er semestre 2021.

Une étude globale de gestion durable et intégrée des eaux pluviales sur l'ensemble du périmètre syndical sera lancée au second semestre 2021. Cette étude doit permettre de déterminer la faisabilité de mise en œuvre de la gestion intégrée des eaux pluviales par déconnexion des surfaces existantes et sur les zones à urbaniser.

Une étude de schéma directeur d'assainissement doit être lancée sur le système d'assainissement de la station de Wittelsheim (ex WISTARI).

Annexes

Délibérations sur les tarifs en assainissement pour l'année 2020

Factures type 2020

Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse

Délibérations sur les tarifs assainissement du SIVOM

Département du Haut-Rhin

SIVOM DE LA REGION MULHQUSIENNE

Arrondissement de Mulhouse

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Francis HILLMEYER, Président

Séance du 16 décembre 2020

	Nombre de présents : Nombre de droits de votes : Pour : Contre : Abstention :	62 111 111 0 0
I		

<u>Date de convocation et d'expédition</u> : 10 décembre 2020
n° DL1612020-ASS-03

Présents (62): M. AMADORI, Mme BAECHTEL, MM. BEHE, BEYAZ, BLOIS, Mme BONI DA SILVA, MM. BOUILLE, CENTLIVRE, CHAPATTE, COLOM, Mme CORNEILLE, MM. COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, Mmes EL HAJJAJI, FEISSEL-SIMON, MM. FREMIOT, FUCHS, GINDER, Mmes GOETZ, GOLDSTEIN, MM. HABY, HECKLEN, HILLMEYER, HIRTH, IFFRIG, ISSELE, IVAIN, JULIEN, KELLER V., Mme KEMPF, MM. KIMMICH, KLEINHOFFER, KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTZ, MARTINEZ, MILLION, MIMAUD, MM. NICOLAS, PASQUIERS, PAUVERT, Mmes PLAS, RAPP, MM. RICHARD, RICHERT, RISS, Mme ROELLINGER, MM. SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHWAB, SIX, Mme SORNIN, MM. STADELMANN, TOME, VIOLA, WEISBECK, WEISS, WOLFF

Excusés (25): MM. BERBETT, BERGDOLL, BROMBACHER, Mme BUCHERT, M. CHERAY, Mmes D'ARANDA, GERHART, MM. GRUN, HOME, Mme HOTTINGER, MM. KELLER O., LEHMES, Mme LUTHRINGER, MM. MOSSER, NEUMANN, Mmes RABAULT, RITZ, SCHMIDLIN BEN M'BAREK, SORET, SUAREZ, SUTTER, M. WILLEMANN, Mme WINNLEN, M. WISS, Mme ZELLER

Absents (6): MM. ENGASSER, GUTH, PULEDDA, SCHOENIG, STURCHLER, TRIMAILLE

Ont donné procuration (21): MM. BERBETT, BROMBACHER, Mmes BUCHERT, GERHART, MM. GRUN, HOME, Mme HOTTINGER, MM. KELLER O., LEHMES, Mme LUTHRINGER, MM. MOSSER, NEUMANN, Mmes RABAULT, RITZ, SCHMIDLIN BEN M'BAREK, SORET, SUAREZ, SUTTER, MM. WILLEMANN, WISS, Mme ZELLER

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, PERRET, REISS, Mmes CHEVALIER et URSPRUNG du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n°15 de l'ordre du jour Tarifs assainissement 2021 Monsieur le Président expose,

1. Redevance assainissement collectif 2021:

Le SIVOM fixe le tarif de la redevance d'assainissement collectif des communes membres que sont : Berrwiller, Bollwiller, Brunstatt-Didenheim, Eschentzwiller, Feldkirch, Flaxlanden, Habsheim, Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Mulhouse, Pfastatt, Pulversheim, Reiningue, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Ruelisheim, Sausheim, Staffelfelden, Wittenheim, Zillisheim, Zimmersheim.

Le tarif de la redevance assainissement collectif s'applique aux usagers domestiques, aux usagers non domestiques, aux assimilés domestiques ainsi qu'aux usagers qui ne relèvent pas d'un service public de l'eau (puits, forages et eaux pluviales).

Ainsi, pour 2021, la tarification de la redevance d'assainissement se décompose :

- d'une part fixe qui permet de nous prémunir en partie de l'évolution de la consommation d'un montant de 41,12 € annuel par ménage (idem 2018, 2019 et 2020),
- de la part fermier de 0,9384 € par m³ en augmentation de 0,28 %,
- d'une redevance assainissement harmonisée sur l'ensemble du territoire du SIVOM d'un montant de 1,8169 € par m³ (part SIVOM + part des fermiers) en augmentation de 0,14%.

Les grilles tarifaires annexées à la présente délibération détaillent de façon précise les tarifs applicables pour 2021 (annexes 1 et 2).

Les eaux usées des communes de Baldersheim et de Battenheim sont traitées à la station d'épuration située à Ruelisheim et ainsi soumises à la redevance d'assainissement collectif pour la part épuration des eaux usées. Le tarif de redevance d'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2021 s'élève à 1,208 € par m³ (hausse de 0,14%).

Le tarif applicable au Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller, pour la part épuration des eaux usées auquel s'ajoute depuis 2019 une participation par m³ pour la part transport. Le montant global de la redevance d'assainissement s'élève à 0,7410 € par m³ (hausse de 0,14%) au 1^{er} janvier 2021.

Pour que ces tarifs puissent valablement être appliqués à compter du 1^{er} janvier 2021 par les différents facturiers de l'eau et de l'assainissement, il est indispensable que leur fixation intervienne avant le 31 décembre 2020.

Concernant les communes intégrant le périmètre syndical en 2021 à savoir les collectivités de Bruebach, Chalampé, Dietwiller, Hombourg, Niffer, Petit-Landau, Steinbrunn-Le-Bas et Wittelsheim, il est proposé que les tarifs d'assainissement collectif applicables soient ceux approuvés par les communes ou syndicats fin 2020 pour l'exercice 2021.

2. Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif

Conformément à l'article L.1331-7 du Code de la santé publique, les propriétaires des immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées sont astreints à verser une participation pour le financement de l'assainissement collectif. Celle-ci s'élève au maximum à 80% du coût de fourniture et de pose d'un assainissement non collectif. Elle concerne les producteurs d'eaux usées domestiques.

La participation est exigible à compter de la date de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires.

Pour l'année 2021, il est proposé de maintenir le tarif 2020 selon le tableau cijoint (annexe 3).

Ces tarifs s'appliquent pour l'ensemble du périmètre Syndical.

3. Participation pour le financement de l'assainissement collectif par les usagers assimilés à des usagers domestiques

Conformément à l'article L.1331-7-1 du Code de la santé publique, le SIVOM a institué une participation pour le financement de l'assainissement collectif pour le propriétaire d'un immeuble ou d'un établissement dont les eaux usées résultent d'utilisations de l'eau assimilable à un usage domestique. Son montant est limité au coût économisé par la non réalisation d'un système d'assainissement non collectif. Cette participation n'est pas cumulable avec la participation pour le financement de l'assainissement collectif.

Les usagers concernés sont ceux définis par l'article R213-48-1 du Code de l'environnement et de l'arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte. Ils ne sont pas soumis à un arrêté d'autorisation de rejet.

Cette participation financière est exigible à la délivrance de l'autorisation de déversement ordinaire.

Pour 2021, il est proposé de maintenir le tarif 2020 selon le tableau ci-joint (annexe 4).

Ces tarifs s'appliquent pour l'ensemble du périmètre Syndical.

4. Contrôles des branchements d'assainissement :

Conformément à l'article L1331-4 du code de la santé publique le SIVOM ou son exploitant organise :

- le contrôle de la qualité d'exécution des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement (branchement neuf),

- le contrôle du maintien en bon état de fonctionnement des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement (cession immobilière).

Ces prestations sont soumises à facturation. Pour 2021 il est proposé de maintenir le tarif appliqué en 2020 dans les dispositions ci-après :

A - Au titre du contrôle obligatoire de la qualité d'exécution des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement pour les branchements neufs (article L1331-4 du code de la santé publique).

Demandeur	Pour une surface de	Qui réalise	Facturation au	Tarif au 1er janvier 2021			
du contrôle	plancher	le contrôle	propriétaire	1 ^{ère} visite	Contre-visite		
Propriétaire	de 0 à 200 m² SIVOM ou suez			150 €*	75 €**		
Proprietaire			Oui		0,15 €** par m² supplémentaire		

^{*}gratuité de la 1ère visite pour le propriétaire qui transmet au Sivom ou au gestionnaire des réseaux une copie de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux selon le modèle cerfa n°13408*01 dans un délai de 30 jours après l'achèvement des travaux de construction.

Ces tarifs s'appliquent pour l'ensemble du périmètre Syndical.

B - Au titre du contrôle à la demande du maintien en bon[®] état de fonctionnement des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement notamment dans le cadre d'une cession immobilière (article L1331-4 du code de la santé publique).

Demandeur	Pour une surface de	Qui réalise	Facturation au	Tarif au 1 ^{er} j	anvier 2021
du contrôle	plancher	le contrôle	propriétaire	1ère visite	Contre-visite
Propriétaire	de 0 à 200 m²	SIVOM ou	Oui	150 €	75 €*
ou notaire	à partir de 201 m²	SUEZ		0,30 € par m² supplémentaire	0,15 €* par m² supplémentaire

^{*}gratuité de la 1ère visite pour les constructions existantes si les travaux sont réalisés dans le délai de 2 ans après la pose du collecteur au droit de propriété.

^{**}gratuité de la contre-visite si les travaux prescrits lors de la 1ère visite sont réalisés sous 1 an.

*gratuité de la contre-visite si les travaux prescrits lors de la 1ère visite sont réalisés sous 1 an.

Ces tarifs s'appliquent pour l'ensemble du périmètre Syndical.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter les tarifs de la part fixe de la redevance d'assainissement 2021 conformément à la grille tarifaire détaillée dans le tableau en annexe 1,
- d'adopter les taux de la part variable de la redevance d'assainissement 2021 figurant dans le tableau en annexe 2,
- d'adopter le montant de la redevance d'assainissement 2021 pour les usagers de Baldersheim et de Battenheim,
- d'adopter le tarif applicable en 2021 au Syndicat Mixte de la Basse Vallée de la Doller,
- d'approuver le tarif 2021 de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) dans les conditions de la présente délibération (annexe 3),
- d'approuver le tarif 2021 de la participation pour le financement de l'assainissement collectif due par les usagers assimilés à des usagers domestiques dans les conditions de la présente délibération (annexe 4),
- d'approuver les tarifs de contrôle des branchements d'assainissement 2021,
- de charger le Président de signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

Déposé à la Sous-Préfecture de Mulhouse le 2 2 MCL 2020 et exécutoire à compter de cette date Pour le Président et par délégation Le Directeur



Annexe 1. Part fixe de la redovance d'assainiquement - tarifs 2021

	<u></u>									đ	n#s			34						
type completer				ternestnel					tranestnel					el cuen	e					
deau	2017	2016	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	7021	2017	2018	2019	2020	2021
9 15	41,12	41,12	41,12	41,12	41,12	20,56	20,56	20,56	20,56	20,56	10,28	10,78	10,28	10,28	10,28	3,43	3,43	3,43	3,43	3,43
9 20	41,12	41,12	41,12	41,12	41,12	20,56	20,56	20,56	20,56	20,56	10,28	10,28	10,28	10,28	10,28	3,43	3,43	3,43	3,43	3,43
Ø 25	78,82	76,62	76,62	76,62	78,82	39,41	39,41	39,41	39,41	39,41	19,70	19,70	19,70	19,70	19,70	6,57	6,57	6,57	6,57	6,57
D 30	116,51	116,51	116,51	116,51	116,51	58,26	58,26	58,26	\$8,26	58,26	29,13	29,13	29,13	29,13	29,13	9,71	9,71	9,71	9,71	9,73
32	116,51	116,51	116,51	116,51	116,51	58,26	58,26	\$8,26	58,26	58,26	29,13	29,13	29,13	29,13	29,13	9,71	9,71	9,71	9,71	9,71
3 40	174,77	174,77	174,77	174,77	174,77	87,39	87,39	87,39	87,39	87,39	43,59	43,69	43,69	43,69	43,69	14,56	14,56	14,56	14,56	14,51
50	261,50	261,58	261,58	261,58	251,50	130,79	130,79	130,79	130,79	190,79	65,40	65,40	65,40	65.40	63,40	21,80	21,80	21,80	21,85	21,86
65	261,58	261,50	261,58	261,58	251,88	130,79	130,79	130,79	130,79	130,79	65,40	65,40	65,40	65,40	65,40	21,80	21,80	21, II D	21,60	21,80
65	261,50	261,58	261,58	261,58	261,58	130,79	130,79	130,79	130,79	136,79	65,46	65,40	65,40	65.40	68,4D	21,80	21,80	21,8D	21,80	21,81
9 60	392,85	392,85	392,95	392,95	392,95	196,47	196,47	196,47	196,47	196,47	96,24	98,24	98,24	98,24	99,24	32,75	32,75	32.75	32,75	32,75
100	510,60	210'60	\$10,60	510,60	310,60	255,30	255,30	255,30	255,30	255,30	127,65	127.65	127,65	127,65	127,65	42,55	42,55	42,55	42,55	42.53
3 150	510,60	510,60	510,60	510,60	510,60	255.30	255,36	255,30	255,30	255,30	127,65	127,65	127,65	127,65	127,65	42,55	42,55	42,55	42.55	42.5:
200	510,60	\$10,60	510,60	510,60	\$10,60	255,30	255,30	255,30	255,30	155,30	127,65	127,65	127,65	127,65	127,65	42,55	42.55	42,55	42,55	42,58
40 - 15	215,89	215,89	215,89	215,89	215,89	107,95	107,95	107,95	107,95	107,95	53,97	53,97	53,9/	53,9/	53,97	17,99	17,99	17,99	17.94	17,99
50 - 15	302,71	302,71	302,71	302,71	302,71	151,35	151,55	151,35	151,35	151,35	75,68	75,68	75,68	75,68	75,68	25,23	25,23	25.23	25.23	25.23
50 - 20	302,71	302,71	302,71	302,71	302,71	151,35	151,35	L51,35	151,35	191,35	75,68	75,68	75,68	75,68	75,64	25,23	25,23	25.23	25.23	25,23
50 - 25	340,40	340,40	340,40	340,40	340,40	170,20	170,20	170,20	170,20	170,20	45,10	85,10	65,10	85,10	85,10	26,37	28,37	28.37	28,37	26,97
80 - 15	434,67	434,07	434,07	434,07	434,07	217,64	217,04	217,04	217,04	217,04	100,52	108.52	108,52	108,52	108,52	36,17	36,17	36,17	36,17	36.17
80 - 20	434,07	434.07	434,07	434,07	434,07	217,04	217,04	217,04	217,04	217,04	108.52	108.52	108,52	108,52	166,52	36,17	36,17	36,17	36,17	36,17
100 - 20	551,73	551,73	551,73	551, 73	551,73	275,66	275,86	275,86	275,86	275,06	137,93	137,93	137,93	137,93	137,93	45,98	45,98	45,99	45.98	45,94
100 - 25	599,42	589,42	589,42	589,42	589,42	294,71	294,71	294,71	294,71	294,71	147,36	147,36	147,36	147,36	147,36	49,17	49,12	49,12	49,12	49,12
100 - 30	627,12	627,12	627,12	627,12	627,12	313,56	313,56	313,56	313,56	313,56	156,78	156,78	156,78	156,70	156,78	52,26	\$2,26	52,2b	52,26	52,24
150 - 40	605,38	685,38	685.38	685.38	695,38	342,59	342,69	342,69	342,69	342,69	171.34	171,34	171,34	1/1.34	171.34	57,11	5/,11	57,11	57.11	57,11

Annexé Z redevance assoinissement - tarifs 2021

		2	019			2	120			E 21	121		
Redevance d'assemessment pour une facture de 120 m3	part variable SIVOM (Ret)	pert fixe SIVOM (net)	part fermier (H.7.)	Radevence globale assemblement (HT)	part vonable SIVOM (net)	part fire SIVOM (net)	part fermiel (H.T.)	Redevance globale egsamisselment (HT)	part variable SIVOM (net)	port fixe SIVOM (net)	part fermits (N.T.)	Redevence globale excellent ment (HT)	Evolution on % de 2020 à 2021
Bernviller	1,4540	0,3427		1,7967	1,4716	0,3427		1,8143	1,4742	0,3427		1,6169	
Bollwiller -	1,4540	0,3427		1,7967	1,4716	0,3427		1,8143	1,4742	0,3427		1,0169	l
Orunstatt - Ordenham	0,5358	0,3427	0,9182	1,7967	0,5356	0,3427	0,9358	1,8143	0,5358	0,3427	0,9364	1,6149	}
Eschenizwiller	0,5358	0,3427	0,9182	1,7967	0.5358	0,3427	0,9358	1,8143	0,5388	0,3427	0,9384	1,6169]
Feldkirch	1,4540	0,3427	i	1,7967	1,4716	0,3427		1,8143	1,4742	0,3427	L	1,6169	
Flax landen	0,5358	0,3427	0,9182	1,7967	0,5358	0,3427	0.9358	1,8143	0,6358	0,3427	0,9384	1,8169	
Habsheim	0,5358	0,3427	0,9182	1,7967	0,5358	0,3427	0,9358	1,8143	0,5358	0,3427	0,9384	1,0169]
Pizach	0.5358	0,3427	0,9182	1,7967	0,5358	0,3427	0.9358	1,8143	0,5958	0,3427	0,9384	1,8169	
Yingershem	1,4540	0.3427		1,7967	1,4716	0,3427		1,0143	1,4742	0,3427		1,8169	
Luiterbach	0,5358	0,3427	0,9182	L,7967	0,5358	0,3427	0,9358	1,8143	0,5358	0,2427	0,9304	1,8169	
Morschwiller/Bas	0,5358	0,3427	0,9162	1,7967	0,5358	0,3427	0,9358	1,8143	0,5350	0,3427	0,9384	1,8169	
Hulhouse	0,5359	0,3427	0,9182	1,7967	0,5358	0.3427	0,9358	1,8143	0,5356	0,3427	0,9384	1,9169	
Pfastatt	0,5358	0,3427	0,9182	1,7967	0,5358	0,3427	0,9350	1,8143	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	0,143%
Pulversheim	1,4540	0,3427		1,7967	1,4715	0,3427		1,9143	1,4742	0,3427		1,8169	
Remingire	0,5350	0,3427	0,9197	1,7967	0,5358	0,3427	0,9358	1,8143	0,5356	0,3427	0,9384	1,8159	
Richarder	1,4540	0,3427		1,7967	1,4716	0,3427		1,8143	1,4742	0,3427		1,8169	
Riedishem	0,535B	0,3427	0,9162	1,7967	0,5358	0,3427	0,9358	1,8143	0,5350	0,3427	6,9384	1,6169	
Robern	0,5358	0,3427	0,9182	1,7967	0,5358	0.3427	0,9958	1,0143	0,5359	0,3427	0,9384	1,8169	
Ruelisheim	1,4540	0,3427		1,7967	1,4716	0,3427		1,8143	1,4742	0,3427		1,8169	
Seusheim	0,5358	0,3427	0,9182	1,7957	0,5350	0,3427	0,9358	1,8143	0,5358	0,3427	0,9358	1,6143	
Staffolfelden	1,4540	0,3427		1,7967	1,4715	0,3427		1.8143	1,4742	0,3427		1,6169	
Wittenheim	1,4540	0,3427		1,7967	1,4716	0,3427		1,8143	1,4742	6,3427		1,8169	
Zillisheum	0,5350	0,3427	0,9182	1,7967	0,5350	0,3427	0,9358	L,8143	0,5358	0,3427	0,9384	1,8165	
Zimmersheim	0,5358	0,3427	0,9182	1,7967	0,5350	0,3427	0,9358	1,6143	0,5358	0,3427	0,9384	1,8149	

Anneye 3

Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) - 2021

La PFAC est due par l'ensemble des propriétaires d'immeubles soumis à l'obligation de reccordement au néssau public de collecte des EU prévue par l'article L.1331-7 du code de la santé publique (Immeuble produis Sont concernés :

- · les propriétaires d'immoubles neufs réalisés postétieurement à la mise en service du réseau public de collecte des EU,
- · Nes progridatines d'Immeubles existents déjà raccordés au néseau de collecte des EU lorsqu'és réalisent des travaux (d'extensions, d'aménagement intérieurs, de changement de destination de l'immeuble) ayant pr
- · las propriétaires d'immeubles existants non reccordés au réseau public de collecte des eaux usées (donc équipés d'une installation d'assainissement non collectif), lorsque le reccordement à un nouveau réseau de

			Imme	Tarif ou Jer janvier 2 ubles producent des gu					
PFAC applicables aux		Construction &	wage d'habitation	Construction à usage autre qu'habitation					
usagers domestiques	Jusqu'è	200 m2	de 201 m2 à 2000 m2	à partir de 2001 m2	Traveux donnam lieu à de la surface de plancher supplémentaire et comportant un ou des filéments sanitaires supplémentaires				
	muison ou 1er appartement	à partir du Zème appartement	de 201 m2 8 2000 m2	a partir de 2001 m2	de 0 à 200 m≥	à partir de 201 m2 jusqu'au 2 000 m2	å partir du 2 001 m2		
Périmètre Syndical	1 050,00 €	525,00 €	2,63 €	0,50 €	1 050,00 €	2,63 €	0,50 €		

Les carifs sont fixés dans la limite du seuil piafond déterminé par l'article (...233)-? du code de la Santé Publique soit dans la limite de 80 % du coût de la pose et de la fourniture d'une installation individuelle.

La PFAC est exigible à comptar de la date de reccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ce reccort

Annexe 4

Participation pour le financement de l'assainissement collectif due par les usagers assimilables à des usagers domestiques - 2021

Conformément à l'article L.1391-7-1 du Code de la santé public le SIVOM a institué une participation pour le financement de l'assainissement collectif pour le propriétaire d'un immouble au d'un établissement dont sont concernés :

- les propriétaires d'immaubles neufs réalisés postérieurament à la mise en service du réseau public de collecte des EU,
- les propriétaires d'immaubles existents péjé reccordés au réseau de collecte des EU lorsqu'ils réalisent des travaux (d'extensions, d'aménagement intérieurs, de changement de daatheation de l'immeuble) ayant po
- les propriétaires d'immeubles existants non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées (donc équipés d'une installation d'assainissement non collectif), (orsque le recoordement à un nouveau réseau de

PFAC applicables aux		Perif au 1er janvier 20:	21				
usagers assimilés	Pour une surface de plancher ou une emprise au soi						
domestiques	de 0 à 200 m²	è partir du 201 m² lusqu'au 2000 m²	à partir du 2001 m²				
Périmètra Syndiçal	1 050,00 €	2,63 C	0,50 €				

L'établissement industriel est assujoit à la présente participation financière si une partie de ses focaux produit des eaux usées assimilables à une utilisation domestique (bureaux, salle de restauration, WC, etc.)

La PFAC assimilée domestique est exigible à la délivrance de l'autorisation de déversement ordinaire

Département du Haut-Rhin

SIVOM DE LA REGION MULHOUSIENNE

Arrondissement de Mulhouse

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Francis HILLMEYER, Président

Séance du 16 décembre 2020

Nombre de présents :	62
Nombre de droits de votes :	111
Pour :	111
Contre :	0
Abstention:	0
	1

Date de convocation et d'expédition : 10 décembre 2020
n° DL1612020-ASS-05

Présents (62): M. AMADORI, Mme BAECHTEL, MM. BEHE, BEYAZ, BLOIS, Mme BONI DA SILVA, MM. BOUILLE, CENTLIVRE, CHAPATTE, COLOM, Mme CORNEILLE, MM. COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, Mmes EL HAJJAJI, FEISSEL-SIMON, MM. FREMIOT, FUCHS, GINDER, Mmes GOETZ, GOLDSTEIN, MM. HABY, HECKLEN, HILLMEYER, HIRTH, IFFRIG, ISSELE, IVAIN, JULIEN, KELLER V., Mme KEMPF, MM. KIMMICH, KLEINHOFFER, KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTZ, MARTINEZ, MILLION, MIMAUD, MM. NICOLAS, PASQUIERS, PAUVERT, Mmes PLAS, RAPP, MM. RICHARD, RICHERT, RISS, Mme ROELLINGER, MM. SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHWAB, SIX, Mme SORNIN, MM. STADELMANN, TOME, VIOLA, WEISBECK, WEISS, WOLFF

Excusés (25): MM. BERBETT, BERGDOLL, BROMBACHER, Mme BUCHERT, M. CHERAY, Mmes D'ARANDA, GERHART, MM. GRUN, HOME, Mme HOTTINGER, MM. KELLER O., LEHMES, Mme LUTHRINGER, MM. MOSSER, NEUMANN, Mmes RABAULT, RITZ, SCHMIDLIN BEN M'BAREK, SORET, SUAREZ, SUTTER, M. WILLEMANN, Mme WINNLEN, M. WISS, Mme ZELLER

Absents (6): MM. ENGASSER, GUTH, PULEDDA, SCHOENIG, STURCHLER, TRIMAILLE

Ont donné procuration (21): MM. BERBETT, BROMBACHER, Mmes BUCHERT, GERHART, MM. GRUN, HOME, Mme HOTTINGER, MM. KELLER O., LEHMES, Mme LUTHRINGER, MM. MOSSER, NEUMANN, Mmes RABAULT, RITZ, SCHMIDLIN BEN M'BAREK, SORET, SUAREZ, SUTTER, MM. WILLEMANN, WISS, Mme ZELLER

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, PERRET, REISS, Mmes CHEVALIER et URSPRUNG du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n°17 de l'ordre du jour Service public de l'assainissement non collectif – redevance 2021 Monsieur le Président expose,

Au-delà de ses missions de conseil et d'informations, le service public de l'assainissement non collectif porte sur les missions suivantes : le contrôle de la conception et la réalisation des installations neuves ou réhabilitées, le diagnostic initial des installations existantes et le contrôle périodique de bon fonctionnement de ces installations, le contrôle de fonctionnement à l'occasion de la cession d'un immeuble.

Les prestations sont soumises à la redevance d'assainissement non collectif.

Pour 2021, il est proposé de conserver les tarifs 2020.

Parts de la redevance d'assainissement non collectif destinées à couvrir les charges pour :	Montant au 1 ^{er} janvier 2020	Montant au 1 ^{er} janvier 2021	% augmentation
le diagnostic initial des installations existantes	100,00 €	100,00 €	inchangé
le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes	100,00€	100,00 €	inchangé
le contrôle de fonctionnement à l'occasion d'une cession immobilière	150,00 €	150,00 €	inchangé
le contrôle de la conception	100,00 €	100,00 €	inchangé
le contrôle de la réalisation des instaliations neuves	100,00 €	100,00 €	inchangé

Le SIVOM peut être amené à facturer les frais ci-après dans les conditions énoncées :

19 1 1 E

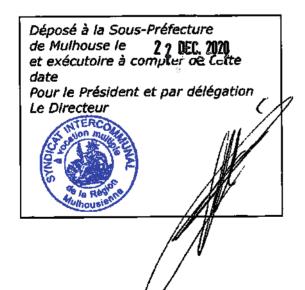
		•	
Frais de déplacement	Montant au 1 ^{er} janvier 2020	Montant au 1er janvier 2021	% augmentation
Le déplacement du fait de l'absence du propriétaire ou de son mandataire au rendez-vous fixé dans les conditions règlementaires (50% de la part destinée à couvrir les charges de contrôle périodique)	50,00 €	50,00 €	inchangé

Frais de prélèvement et d'analyses	Montant au 1er janvier 2021
Le remboursement des frais de prélèvement et d'analyses sur rejet vers le milieu hydraulique superficiel lorsque ces frais sont à la charge du propriétaire ou maître d'ouvrage de l'installation, c'est-à-dire lorsque l'analyse révèle un rejet non conforme à la règlementation.	Coût réel

Ces tarifs s'appliquent pour l'ensemble du périmètre Syndicai.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer au 1^{er} janvier 2021 le montant de la redevance d'assainissement non collectif selon les montants précisés par la présente délibération,
- de facturer les frais de déplacement, du fait de l'absence du propriétaire ou de son mandataire au rendez-vous fixé dans les dispositions règlementaires à compter du 1er janvier 2021 à 50,00 €,
- de facturer au coût réel le remboursement des frais de prélèvement et d'analyses sur rejet vers le milieu hydraulique superficiel lorsque ces frais sont à la charge du propriétaire ou maître d'ouvrage de l'installation, c'est-à-dire lorsque l'analyse révèle un rejet non conforme à la règlementation,
- d'autoriser le Président ou son délégué à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre des décisions de la présente délibération.





Factures types eau et assainissement 2020

Service de facturation : SIAEP BABARU 23 b rue Principale - 68390 BALDERSHEIM

Tél.: 03 89 46 84 11

babaru@mairie-baldersheim,fr

Service de l'eau : SIAEP BABARU Collecte des Eaux Usées : SIABB Service de traitement : SIVOM

FACTURE EAU

Facture 2020

Année 2020

Libellé	Qua	ntité	P.U.	H.T.	T.V.A.	Taux	T.T.C.
Distribution de l'eau				186,94 €	10,28 €		197,22 €
Eau	120	m3	1,34 €	160,80€	8,84 €	5,50%	169,64 €
Redevance de prélèvement	120	m3	0,080 €	9,60 €	0,53 €	5,50%	10,13 €
Location compteur	1			16,54 €	0,91 €	5,50%	17,45 €
Organismes publics			Sept. 1989 May 18 of 1974.	69,96€	2,31 €	1417.5	72,27 €
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (agence de l'eau)	120	m3	0,233 €	27,96 €			27,96 €
Redevance de lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	m3	0,350 €	42,00 €	2,31 €	5,50%	44,31 €
TOTAL				256,90 €	12,59 €		269,49 €

Net à payer : 269,49 €

COMMUNE DE BERRWILLER Commune de Berrwiller 28 RUE D'OR

68500 BERRWILLER Tél: 03 89 76 73 24 Siret: 21680032600045

Facture

Facture n° 017910 du 11/12/2020 Période : 2020 - 1 Rôle n°87 - BERRWILLER 2e SEMESTRE 2020 EAU

Drálávamai	nt automatique :	
L L GIG A GITTEL	il automatique .	

CCM

FR'

Rét. unique mandat :

M. et Mme HERR François 9 RUE VICTOR BAUR

68500 BERRWILLER

Prélèvement prévu le ; 28/12/2020

N° de redevable: 002-000036

selon délibération du 29 juin 2020

Référence / adresse compteur Date relevé Anc. Index Nouv. Index Cons. Eau Cons. Ass C00003 - 9 RUE VICTOR BAUR BERRWILLER 08/11/2020 1 180 1 250 70 70 Désignation Quantité Tarif Total HT % TVA Total TVA **Total TTC** Distribution de l'eau Location 16,00 8,00 8.00 Consommation eau 70 1,209 84,63 84,63 Redevance de prélèvement eau souterraine 70 0,079 5,53 5,53 Total Distribution de l'eau 98,16 98,16 Autres organismes publics Lutte contre la pollution 70 0,35 24,50 24,50 Taxe de modernisation des réseaux 70 0.233 16.31 16.31 Total Autres organismes publics 40,81 40.81

Pour information

Abonnement: 8,00 €

Sur la base de votre consommation actuelle hors abonnement

Prix du litre d'eau: 0,00187 € /

A prélever HT: 138,97 €

TVA:

TTC: 138,97 €

Pour information : (Eau : 138,97 €)

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales pris, émis et rendu exécutoire par l'ordonnateur de la coffectivité ou de l'établissement public désigné dans le présent acte conformément aux dispositions des articles L.1617-5. D.1617-23. R.2342-4, R.3342-8-1, R.4341-4 du code général des collectivités territoriales et de l'article 192 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.

VOIES DE RECOURS: Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article 1.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compètent selon la nature de la créance.

Modalités de prélèvement :

Prélèvement à l'échéance.

COMMUNE DE BERRWILLER SIVOM DE LA REGION MULHOUSIENNE 25 AVENUE KENNEDY

68100 MULHOUSE Tél: 03 89 43 21 30 Siret: 21680032600045

Facture

Facture n° 018501 du 11/12/2020 Période: 2020 - 1 Rôle n°87 - BERRWILLER 2e SEMESRE 2020 ASSAINISSEMENT

Prélèvement automatique :	
CCM FR' Rér.	

M. et Mme HERR François 9 RUE VICTOR BAUR

68500 BERRWILLER

Prélèvement prévu le : 28/12/2020

Nº de redevable: 002-000036

selon délibération du 29 juin 2020

Référence / adresse compteur	Date relevé	Anc. Index	Nouv.	ndex	Cons. Eau	Cons. Ass
C00003 - 9 RUE VICTOR BAUR BERRWILLER	08/11/2020	1 180	1 28	50	70	70
Désignation	Quantité	Tarif	Total HT	% TVA	Total TVA	Total TTC
Collecte et traitement des eaux usées						
Assainissement- Part Fixe	[]	20,56	20,56	j		20,50
Assainissement	70	1,4716	103,01			103,01
Total Collecte et traitement des eaux	usées		123,57			123,57

Pour Information

20,56 € Abonnement :

Sur la base de votre consommation

actuelle hors abonnement Prix du litre d'eau:

0.00147 € / 1

A prélever HT: 123,57 €

TVA:

TTC: 123,57 €

Pour information : (Eau : 0,00 € / Ass : 123,57 €)

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales pris, émis et rendu exécutoire par l'ordonnateur de la collectivité ou de l'établissement public désigné dans le présent acte conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1, R.4341-4 du code général des collectivités territoriales et de l'article 192 du décret nº2012-1246 du 7 novembre 2012.

VOIES DE RECOURS Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L 1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Modalités de prélèvement :

Prélèvement à l'échéance.

	tarif 2019 €/m3	total 2019 pour 120 m3	tarif 2020 €/m3	total 2020 pour 120 m3
Eau	1,20	144,00	1,20	144,00
Abonnement compteur Ø 15		23,54		23,54
Part communale	retaining.	167,54		167,54
Assainissement part fixe		41,12		41,12
Assainissement part variable	1,4540	174,48	1,4716	176,59
SIVOM		215,60		217,71
Agence eau lutte contre la pollution	0,350	42,00	0,350	42,00
Agence eau modernisation réseaux	0,233	27,96	0,233	27,96
TOTA	L	453,10		455,21

Facture Standard

Prix en vigueur au 01/01/2021

Traité 405

SYNDICAT DES EAUX D'HEIMSBRUNN

Document établi le 09/02/2021

Commune: Flaxlanden (68093)

Profil: Particulier

Tarifs au 01/01/2021 Traité 405 Commune Flaxlanden (68093)

			- 1	Euro	
		Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA
Distribution de l'eau				over reason of	
Abonnement			ļ		
Abonnement (part distributeur) Abonnement (part distributeur)				11.24 33.18	5.5 % 5.5 %
Consommation					
Consommation (part distributeur) Consommation (part syndicale) Préservation des ressources en eau (Ag.de l'eau Rhin Meuse)	(m3) (m3) (m3)	120 120 120	1.0070 0.5800 0.0860	120.84 69.60 10.32	5.5 % 5.5 % 5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU				245.18	
Abonnement					
Abonnement Abonnement (part Sivom) Zillisheim-Flaxlanden				41.12	
Consommation				77.12	
Consommation (part SIVOM Agglomération Mulhousienne) Assainissement (part Suez)	(m3) (m3)	120 120	0.5358 0.9428	64.30 113.14	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX US	EES			218.56	
Organismes publics					
(taxes et redevances)					
Redevance pollution Modemisation des réseaux	(m3) (m3)	120 120	0.3500 0.2330	42.00 27.96	5.5 % 10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS				69.96	
TOTAL HT de la Facture			Talletin E	533.70	Euro
TOTAL TTC de la Facture	Programme Alberta	1871 mile		563.60	Euro
Prix TTC du m3 hors abonnement	<u> </u>			3.96	Euro

Informations

FACTURE STANDARD

Ce document est établi sur la base des tarifs en vigueur au 01/01/2021 pour la commune Flaxlanden (68093)

Elle concerne les contrats suivants :

S.I. Heimsbrunn et Environs

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

Profil: Particulier

Variables

- Diamètre Compteur : 15 mm

Consommation: 120 m3



FACTURE D'EAU & D'ASSAINISSEMENT

N° 00000000 69789 / 2020 du 10/12/2020

K^{ville de} Lingersheim

Service Municipal de l'Eau Place de la Libération - BP 80074 68262 Kingersheim Cedex

Tel: 03 89 57 04 41

Urgences dépannage 24/24 03 89 57 04 00



Lieu de consommation : RUE DE BRUXELLES 68260 KINGERSHEIM

Référence du site 01028T

Trésorerie de Mulhouse Couronne, 45 rue Engel Dollfus - BP 52477 68097 MULHOUSE CEDEX

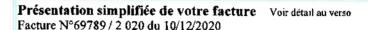
M. ou MME MODELE Facture RUE DE BRUXELLES 68260 KINGERSHEIM

Message personnel du service :

Message général du service :

Suivi de vos consommations

Vous trouverez ici le suivi de vos consommations précédentes sous forme d'histogramme dans votre prochaine



Votre consommation facturée Type de facturation	120 m³ réeile
Abonnement cau	42,26
Eau	174,71
Organismes Publics	83,66
Abonnement assainissement	41,10
Assainissement	176,59
TOTAL DE VOTRE FACTURE	518,32 €

NET A PAYER AVANT LE: 08/02/2021

518.32 €



COUPON
A JOINDRE
A VOTRE PAIEMENT
SANS AGRAFER
NI COLLER

Votre référence : 01028T FACTURE N° 69789 / 2020 Rôle 8 / 2020

M. ou MME MODELE Facture

NET A PAYER 518,32 € TRESOR PUBLIC

Pour le paiement, s'adresser à :

Trésoreries de Mulhouse Couronne et Municipale, 45 rue Engel Doilfus - BP 52477 68097 MULHOUSE CEDEX

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et les lundi, mercredi et vendredi de 13h15 à 16h. Fermé le mardi et jeudi après-midi.

Mode de paiement :

- a) En numéraire (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site
- www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite)
- b) Par virement bancaire, libeller à Mr le Trésorier Banque de France : FR25 3000 1005 81F6 8600 0000 089
- c) Par chèque postal ou bancaire libeller à l'ordre du Trésor Public et à adresser à : Trésorerie de Mulhouse Couronne, (joindre le coupon à découper)(adresse ci-dessus)
- d) Par internet sur www.payfip.gouv.fr :(Voir au verso)

A découper

Présentation détaillée de votre facture NOUVEAU RELEVE CONSOMMATION ANCIEN RELEVE Nº COMPTEUR 120 m³ Relevée 4 186 Index au 31/12/2020 4 306 Index au 01/01/2020 000000

REDEVANCE	Unités	Application du tarif en date du	P.U. H.T.	H.T.	Taux T.V.A.	T.V.A.	T.T.C.
Part communale Abonnement cau Redevance cau	365 jours 120 m³	01/01/2020 01/01/2020	0,10975 1,38000	40,06 165,60	5,5 5,5	2,20 9,11	42,26 174,71
Organisme Public (Agence de l'eau Rhin Meuse) Redevance prélèvement nappe Redevance sur la pollution domestique Redevance pour modernisation des réseaux	120 m³ 120 m³ 120 m³	A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH	0,09000 0,35000 0,23300	10,80 42,00 27,96	5,5 5,5	0,59 2,31	11,39 44,31 27,96
Sivom : Collecte et traitement des eaux usées Abonnement assainissement Redevance assainissement	365 jours 120 m³	01/01/2020 01/01/2020	0,11260 1,47160	41,10 176,59			41,10 1 <u>76,59</u>

DETAIL DU MONTANT A REGLER	H.T.	T.V.A	T.T.C
T.V.A 5.50%	504.11	14,21	518.32

TOTAL TTC:	518.32 €

Prix TTC de l'abonnement: 83,36 €

Prix TTC du litre d'eau: 0.00362 € (hors abonnement)

Sur certaines de vos factures, vous pouvez trouver la mention "index estimé". L'estimation appliquée en raison de l'absence de relève, a été établie d'après vos consommations antérieures et correspond à des m³ que vous avez normalement dejà utilisés et non à une avance sur consommation. Les sommes perçues au titre de l'eau sont versees au budget du service de l'Eau

Organisme public (Agence de l'Eau Rhin Meuse) :

- Redevance sur la polintion domestique : cette redevance est reversée à l'Agence de l'Eau (Établissement Public de l'État) qui définit la politique générale en matière de qualité des eaux. Pour les curieux voir : www.eau-rhin-meuse fr
- Redevance pour prélèvement nappe : elle est due en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nappe. Cette redevance est reversée à l'Agence de l'Eau.
- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : elle n'est due que par les habitants reliés à l'égout. Calculée sur la base de m3 facturés en assamissement, elle est reversée à l'Agence de l'Eau

Sivom, collecte et traitement des caux usées : les sommes perçues au titre de l'assamissement sont destinées à couvrir l'ensemble des charges relatives à la collecte et au traitement des eaux usées. Tous les usagers sont soumis à la redevance d'assainissement collectif sauf ceux équipés d'un système d'assainissement non collectif autorisé. Ces derniers sont soumis à une redevance d'assainissement non collectif. Les sommes perçues sont reversées au Sivom

NB. Tout abonnement, accordé par le Service de l'Eau et de l'Assamissement, subsiste au nom de l'abonné tant qu'il n'a pasété dénoncé par écrit, et le compteur relevé ou déposé

En conséquence, il appartient à l'abonné, en cas :

- de vente de l'immeuble desservi,
- de changement de domicile.

d'aviser le Service de l'Eau et de l'Assainissement, faute de quoi il serait seul responsable du paiement des redevances jusqu'à la suppression de la distribution d'eau ou la transmission de l'abonnement à un nouvel abonné,

> Vous pouvez payer cette somme sur Internet en vous connectant sur : www.pavfip.gouv.fr et en saisant les identifiants suivants : Identifiant de la collectivite: 017505

Référence Tipi de la dette : 2020-EA-00-69789



MINING

www.toutsurmoneau.fr accessible depuis votre smartphone



Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h (2) 0977 408 408



(241) urgence 24h/24

O) 0977 401 124

SUEZ Eau France - service client



36400 LA CHATRE



www.toutsurmoneau.fr/acceo

e-katara

Recevez votre facture directement sur votre compte en ligne en optant pour l'e-facture sur www.toutsurmoneau.fr

réf. client :

98-6013204004

identifiant *:

facture no:

F120-0102610



3692

MME M PULVERSHEIM EAU 120 M3 RAD RUE SPECIMEN 120m3 68840 PULVERSHEIM

Service de l'eau et de l'assainissement de Pulversheim

SPECIMEN 120 M3			5 Février 2021
	m ³	prix m ³ **	montant TTC
Votre abonnement		•	43,04 €
Votre consommation	120 m³	2,16€	259,26 €

Net à payer

302.30 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 08 février 2021 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité fortaliaire de 400 sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

** Prix TTC nors abonnament la rondi au centime.

Répartition



* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

Adresse desservie : MME M PULVERSHEIM EAU 120 M3 RAD

RUE SPÉCIMEN RAD 68840 PULVERSHEIM

Signature

MME M PULVERSHEIM EAU 120 M3 RAD

. RUE SPECIMEN 120M3 68840 PULVERSHEIM

IBAN : JOIGNEZ UN RIB ICS: FR70777236497

RUM:TIP19000498F120-01026101000000000

Montant : 302,30 €

TIPS€PA

Il Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, I vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque I pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte I conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

SUEZ EAU FRANCE SAS TSA 30012 41976 BLOIS CEDEX 9

000426981134

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver L'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les hons réflexes sur :

www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantilé	Prix unitaire € HT	Mantant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			237,34		250,39
ABONNEMENT	2	14,40	28,80	5.5	
Part SUEZ Eau France du 01/01/2021 au 01/01/2022 Part COMMUNALE du 01/01/2021 au 01/01/2022	2	6,00	12,00	5,5	
CONSOMMATION Part SUEZ Eau France du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m³	1,1878	142,54	5,5	
Part COMMUNE de PULVERSHEIM du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m³	0,45	54,00	5,5	
ORGANISMES PUBLICS	بطالا		49,20		51,91
AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE Lutte contre la pollution du 01/01/2021 au 01/01/2022 Part Agence de l'eau préservation des ressources du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m³ 120 m³	0,35 0,06	42,00 7,20	5,5 5,5	
TOTAL HT MONTANT TYA (5.5 %) Total TTC TVA acquittée sur les débits			286,54 15,76		302,30
Net à payer					302,30

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 60002 - 36400 LA CHATRE en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.



Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA: Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire: Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR5320041000010789880W02002 en indiquant votre référence client (98-6013204004). Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

- Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
- . Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, catculées en fonction de votre consommation de l'année précèdente.

Eau et Assainissement Commune de RICHWILLER 39, Rue Principale

68120 RICHWILLER Tél: 03.89.53.54.44 - Fax: 03.89.50.29.08

Siret: 21680270200052

Facture

Facture n° 033311 du 15/10/2020 Période : 2020 - 3 Rôle n°33 - RICHWILLER 3ème Trimestre 2020 - SIVOM

Règlement à effectuer auprès de :

Trésorerie Mulhouse Couronne 45, rue E. Dollfus - BP 52477 68097 MULHOUSE CEDEX BDF de Mulhouse

30001 00581 F6860000000 89

BIC: BDFEFRPPCCT

IBAN: FR253000100581F68600000XXXX

Délai de paiement :

M. XXXXX Xxxxx 3 ALLEE RIMBAUD

68120 RICHWILLER

Référence / adresse compteur	Date relevé	Anc. Index	Nouv. I	ndex	Cons. Eau	Cons. Ass
XXXXXXXXXX - 3 ALLEE RIMBAUD RICHWILLER	05/10/2020	0	12	0	3	35
Désignation	Quantité	Tarif	Total HT	% TVA	Total TVA	Total TTC
Distribution de l'eau						
Consommation eau	120	1,395	167.40	5,50	9.21	176,61
Location Compteur	1	4,12	0.05	5,50		0.05
Total Distribution de l'eau			167.45		9.21	176.66
Collecte et traitement des eaux usées	T				T	
Assainissement SIVOM	120	1,4716	176.59			176.59
Part fixe assainissement SIVOM	1]	10,28	0.12			0.12
Total Collecte et traitement des eaux us	ées		176.71			176.71
Autres organismes publics					1	
Redev. pollution domestique	120	0,35	42.00	5.50	2,31	44.31
Redev. modernisation des réseaux	120	0,233	27.96	.,		27.96
Total Autres organismes publics			69.96		2.31	72.27

Pour information

A payer HT: 414.12€

TVA: 11.52 €

TTC: 425.64 €

Pour information : (Eau : 220.97 € / Ass : 204.67 €)

Sur la base de votre consommation actuelle hors abonnement

Prix du litre d'eau: 0,00355 €/

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret nº 66-624 du 19 août 1966. modifié par décret nº 81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de 2 mois suivant la notification du présent acte (article L 1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judicisire ou le tribunal administratif compétent solon la nature de la créance.

Modalités de paiement :

Paiement par chéque à l'ordre du TRESOR PUBLIC adressé à la Trésorerie Mulhouse Couronne. Paiement par virement à la BDF de Mulhouse.

Adresse de paiement par internet :

http://richwiller.fr/fr/paiement-en-ligne

Informations à saisir en ligne

Identifiant collectivité : 000437

Référence facture :

2020-01-00-33311



En espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site

www.impots.gouv.fr/portail/pai ement-de-proximite). Redevable : M. XXXXX XXXX 3 ALLEE RIMBAUD

68120 RICHWILLER

Facture n° :

Période : Rôle n° ; 033311` 2020 - 3

Rôle n°; A payer: 33 425.64 €

Eau: 220.97 € / Ass: 204.67 €

Service des Eaux L'eau, la vie, notre ville

Facture Fau et Assainissement

Montant à régler 509,62 €

Avant 08/03/2020

AS_680_117899

VILLE DE MULHOUSE SIRET: 216 802 249 00872

Nº TVA INTRA-COMMUNALITAIRE : FRSU 216 802 249

(Vos informations client

Référence client

N° compteur :

CPTRFACTFICT1

Nº site :

13096K

Nº facture :

0048-9-48-6753520400028

Abonnement desservi

111 RUE D'ILLZACH

\$0807

99999 MEYLAN FRANCE Adresse de l'abonné

DUPOND

2 RUE PIERRE ET MARIE CURIE

99999 TUNIS

(Vos contacts utiles

Par internet : www.mulhouse.fr

Par téléphone :

• Service usagers : 03 89 32 58 19

Aux horaires d'ouverture

Urgence 24h/24 :

Eau: 03 89 56 25 55

Assainissement: 0 977 401 124

Par courrier :

61 rue de Thann 68200 Mulhouse

Par mail: usagers.eau@mulhouse-alsace.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h30 à 17h

(Message

ATTENTIONI NOUVELLES MODALITES POUR LE

PAIEMENT DE VOS FACTURES

Nouvelle adresse d'envoi pour les chèques

Services supplémentaires: palement par T.I.P et par virement hancaire

Et toujours: le palement en ligne par carte bançaire Retrouvez toutes les informations au verso de votre

facture dans « Comment régler votre facture ? »

SERVICE DES EAUX

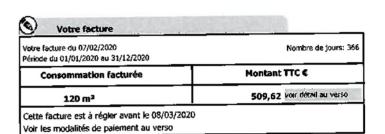
61, RUE DE THANN 68200 MULHOUSE

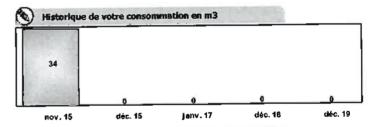
VILLE DE MULHOUSE

GESTION FONCIERE ET GESTION IMMOBILIERE

2 RUE PIERRE ET MARIE CURIE

99999 MEYLAN





Prix arrondi de l'esu

Prix TTC du m3 (1000 litres) : 3,62 € (hors abonnement) Prix TTC du litre d'eau : 0.00362 € (hors abonnement)

Prix de l'abonnement et des parts fixes: 75,13 € forfait journalier

Facture établie selon les tanifs fixés par délibération du consell municipal. Titre émis et rendu exécutoire en application des articles L252A du fixre des procédures fiscales et L.1617-5 du code général des collectivités locales. A compter de la réception du présent avis, vous disposez d'un délai de deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités détaillées au verso

Montant en AUTOS

509.62

Le TIP, C'est simple Datez, signez et envoyez le TIP à l'aide de l'enveloppe à fenêtre fournie

CENTRE D **ENCAISSEMENT DES FINANCES** PUBLIQUES 59885 LILLE CEDEX Partie à détacher sulvant les pointillés

-caune a utenturie; suivanit res Dountielles Mandari de prélevement SEPA ponctuel : de videntier à envoyor des instructions de compte, et voire benque à débier voire créancier. Vous benéfailes du droit d'âtre conditions decrites dans la convention que demande de rembouvanement doil être présent de débit de voire compte pour un phile présent mandal aoni expliquets dans un diction mandal aoni expliquets dans un diction de voire benaque.

ue. coment a valeur de mandat de prék ******* à mandat

DATE et LIEU

SIGNATURE

GESTION FONCIERE ET VILLE DE MULHOUSE GESTION GESTION IMMOBILIERE 2 RUE PIERRE EJ MARIE CURIE 68200 MULHOUSE

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0681174210000675352040002820 ICS: FR26EAU000124 Référence : 6753520400028

Montant:

509.62 €

de la companya della companya della companya de la companya della companya della

Créancier : VILLE DE MULHOUSE Service Eaux et Travaux CENTRE D ENCAISSEMENT

DES FINANCES PUBLIQUES

59885 LILLE CEDEX 9

Joindre un Relevé d'identité bancaire

421910500202 VILLE DE MULHOUSE

Votre facture détaillée

En cas de vente de l'Immeuble desservi ou de changement de domicile, tout abonnement accordé par le Service des eaux subsiste au nom de l'abonné, tant qu'il n'a pas été résilié par retour du formulaire dûment complété et signé.

Faute de quoi il reste redevable du paiement des consommations jusqu'à la transmission de l'abonnement à un nouvel abonné.

W compteur :	Relève	Date de relève	Nouvel Index	Ancien Index	Consommation
CPTRFACTFICT1	Réelle	31/12/2020	684	564	120

	Libellé	Quantité	Prix Unitaire	Total HT	TVA		ттс
Production et distribution de l'eau potable		1,00					
Abonnement/location compteur	du 01/01/2020 au 31/12/2020	12,000 Mo	2,6867	32,24	1,77	(5,50)	34,01
eau tarif de base	du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 M3	1,1700	140,40	7,72	(5,50)	148,12
prélèvement en nappe profonde	du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 M3	0,1854	22,25	1,22	(5,50)	23,47
Collecte et traitement des eaux usées		2.00					
Assainissement Suez Eau France	du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 M3	0,9358	112,30	11,23	(10,00)	123,53
part fixe redevance assainissement	du 01/01/2020 au 31/12/2020	12,000 Mo	3,4267	41,12	0,00	(0,00)	41,12
Surtaxe Assainissement SIVOM	du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 M3	0,5358	64,30	0,00	(0,00)	64,30
Contribution aux organismes publics		3.00				į	
Redevance modernisation réseau collecte	du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 M3	0,2330	27,96	2,80	(10,00)	30.76
Redevance pollution domestique	du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 M3	0,3500	42,00	2,31	(5,50)	44,31
		To	tal en Euros	482,57	27,05		509,62

Comment régler votre facture ?

- P Vous choisissex le palement par TIP : Datez et signez dans le cadre prévu à cet effet. Si les éléments concernant le compte bancaire à débiter ne figurent pas sur le TIP ou si vos coordonnées bancaires ont changé, joignez votre R18 sans l'agrafer ni le coller. Ne modifiez jamais le montant du TIP, n'envoyez pas de chèque et ne joignez aucun courrier. Envoyez votre TIP à l'aide de
- Vous choisissez le paiement par chèque bançaire : adressez le pergenera per carequer bancare : Adressez le au Centre d'inculssement des Finances Publiques 59885 LILLE CEDEX 9, à l'alde de l'enveloppe ci-jointe à affranchir au tarif en vigueur à l'ordre du Trésor Public. Joignez obligatoirement le volet TIP non signé à votre chèque.
- Vous choisissez le paiement par virement bançaire : Précisez le nº de la facture et effectuez le virement à l'aide des coordonnées bançaires de la Trésorerie : FR25 3000 1005 81068400 0000 016 8DF5FRPPCCT
- P Vous choîsissez le palement par numéraire (limité à 300€) ou par CB : A la Trésorerie Principale de Mulhouse Municipale, 45 rue Engel Dollfus -B.P.23176 68200 Mulhouse. Tél : 03 89 42 24 35 - Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h15 à 16h00 avec fermeture le mardi après-midi et le jeudi après-midi. Présentez obligatoirement le voiet TIP.
- Vous choisissez le paiement par prélèvement bancaire : Veuillez retirer un formulaire de demande de prélèvement bancaire auprès du service des Eaux de la Ville de Mulhouse ou sur mulhouse,fr
- Vous choisissez le télépalement : www.tipi.budget.gouv.fr
 - Identifiant collectivité : **006160**
 - Référence de la dette TIPI : 2020-EA-00-6753520400028
- « ATTENTION : Le télépalement n'est disponible que 60 jours à compter de la date de facture. Après cette date, le télépalement n'est plus possible »

 Pour tous vos courriers n'utilisez jamais de trombone, d'agrafe ou de colle.

Renseignements et réclamations

- Si vous souhaitez obtenir des renseignements ou si vous avez une réclamation amiable à formuler concernant votre facture, adressez-vous au Service des Eaux de la Ville de Mulhouse.
- En cas de difficultés pour régler les sommes qui vous sont réclamées, adressez-vous à la Tresorerie Principale de Mulhouse muni des justificatifs de votre situation et en rappelant les références figurant au recto de la présente facture.
- Attention : la contestation armable ne suspend pas le détail de saisle du juge judiciaire.
- Après avoir épuisé toutes les voies de recours internes au service Eaux et Travaux, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Eau :
- Médiation de l'Eau BP 40463 75366 paris Cedex 08 / www.mediation-eau.fr
- Voies de recours : Dans le délar de deux mois sulvant la notification du présent acte (article L.1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales), vous pouvez contester le bien-fondé de la somme mentionnée au recto en saisissant directement le Tribunal d'Instance. Pour les contestations qui portent sur la régularité formelle d'un acte de poursuite, vous devez saisir le Juge de l'Exécution dans le même défai



Service des Eaux L'eau, la vie, notre ville!

Commune de STAFFELFELDEN SIVOM AGGLOMERATION MULHOUSE Espace Générations

66850 STAFFELFELDEN Tél: 03 69 55 08 21 - Fax: 03 89 55 57 77 Siret: 21680321300067

Eau et Assainissement

Facture nº 050069 du 26/06/2020 Période : 2020 - 1 Rôle nº35 - STAFFELFELDEN 1er sem. 2020 du 1/10/2019 au 31/03/2020

Règlement à effectuer auprès de :

TRESORERIE DE CERNAY 24 Rue James BARBIER **68700 CERNAY BDF COLMAR**

30001.00307.E6820000000.20

BIC: BDFEFRPPCCT

IBAN: FR433000100307E682000000020

Détai de palement :

Avant le 31/07/2020

Titre nº 1 - Bordereau nº 1 Nº de redeveble: A00223

M. ou Mme BIBER Lionel 9 Rue des Grives

68850 STAFFELFELDEN

Reigia) Caladina as complete	Date refeva	And Ind	ex Nouv. I	idex €	one Eeu 🔀	Cons. Ass
C09AA526471 - 9 Rue des Grives STAFFELFELDEN	30/03/2020	517	63		20	120
(Lesignation	Quantité	. Terito	- STOIGHT I	%/TVA	La Constitue	Total TIC
Distribution de l'eau					1	
Consommation eau	120	1,221	146,52	5,50	8,06	154,58
Redevance pollution	120	0,35	42,00	5,50	2,31	44,31
Location Compteur] .	5,00	5,00	5,50	0,28	5,28
Redevance modernisation des réseaux de co	120	0,2563	30,76			30,76
Total Distribution de l'eau	·		224,28		10,6\$	234,93
Collecte et traitement des eaux usées	1					
Redevance d'Assaintssement	120	1,4716	176,59		}	176,59
SIVOM Abonnement		20,56	20,56			20,56
Total Collecte et traitement des eaux usées	·		197,15			197,15

Pour Information

Abonnement :

25,84 €

Sur la base de voire consommation

actuelle hors abonnement

Prix du litre d'eau:

0.00339 € / |

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L252A de livre des procédates fácales pris, érais et rendu exécutoire par Fordomaticar de la collectivité ou de l'établissement public désigné dans to present acto conformem aux dispositions des articles L. 1617-5, D. 1617-23, R. 2342-4, R. 3342-5-1, R. 4341-4 du corte genéral des collectivités territoriales et de l'article 192 du désert

nº2012-1246 du 7 novembre 2012. VOIES DE RECOURS : Dans le détai de deux mois suivant la notification du présent nele (article L 1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la securie mée ou rotte en saisiasant disectoment le tribmat judivinite on le tribmat administratif compétent selon la nuture de la créance.

Modelités de palement :

Réglement à affectuer auprès de la Trésorerie de CERNAY (Référence Indiqué sur la présente facture) accompagné du talon ci-dessous.

Les palements en espèces au delà de 300,- € ne sont plus acceptés

Horaires d'ouverture de la Trésorerie : Lundi : 8h30 à 12h et de 13h à 16h16

Mardi : 8h30 à 12h / Mercredi : 8h30 à 12 h et de 13h à 16h15 / Jeugli : 8h30 à 12h / Vendredi : 8h30 à 12h

Commune de STAFFELFELDEN SIVOM AGGLOMERATION MULHOUSE Eau et Assainissement

1er sem. 2020 du 1/10/2019 au 31/03/2020

Rôle n°35 - STAFFELFELDEN

Titre nº 1 - Bordereau nº 1

Redevable: N° de redevable: A00223

M. ou Mme BISER Lionel

9 Rue des Grives

68850 STAFFELFELDEN

Facture nº:

050069

Période :

2020 - 1

Rôle n°: A payer :

35 432,08 €

Eau: 234,93 € / Ass: 197,15 €

BLOC NOTES

SUEZ Eau France

1 Février 2021

Réf. Client 98-9366401796

Identifiant * 1519

Facture N° F120-0101926

CONTACTS

PAR INTERNET:

www.toutsurmoneau.fr

Service client

0 0977 408 408

du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h

Urgence 24h/24

© 0977 401 124 APPEL NON SURTAXE

PAR COURRIER

SUEZ Eau France - service client T\$A 50001 36400 LA CHATRE

E-FACTURE

Simplifiez-vous la vie en passant à l'e-facture sur www.toutsurmoneau.fr

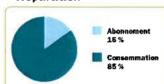
MME M KINGERSHEIM EAU 120 M3 RAD RUE SPECIMEN 120M3 68260 KINGERSHEIM

Facture - Service de l'eau de Kingersheim

SPECIMEN 120 M3	détail au dos
VOTRE CONSOMMATION	120 m ³
DISTRIBUTION DE L'EAU	228,36 €
ORGANISMES PUBLICS	44,31 €

272.67 € Net à payer Merci de régler cette facture au plus tard le 02 février 2021 Règlement à réception, sans escompte.

Répartition



MME M KINGERSHEIM EAU 120 M3 RAD

Adresse desservie : RUE SPÉCIMEN RAD 68260 KINGERSHEIM

TIP 2304808

Date et Lieu

Signature

MME M KINGERSHEIM EAU 120 M3RAD RUE SPECIMEN 120M3

68260 KINGERSHEIM

IBAN : JOIGNEZ UN RIB ICS: FR70ZZZ236497

RUM:TIP19000498F120-01019261000000000

Montant : 272,67 €

TIPS€PA

SUEZ EAU FRANCE SAS TSA 30012 41976 BLOIS CEDEX 9

I vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque Lonformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du I droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la I convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement I doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre I compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

I Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat,

Cet Identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en

Il pourra aussi yous être demandé lors de vos contacts par téléphone. 000423048084

(962/1962)

POUR EN SAVOIR +

NOUVEAU : GÉREZ VOTRE COMPTE EN LIGNE OÙ QUE VOUS SOYEZ !

Vous pouvez désormais accéder à votre compte en ligne sur www.toutsurmoneau.fr depuis votre smartphone ou votre tablette pour :

- payer votre facture,
- mensualiser vos paiements,
- passer à l'e-facture,
- déposer votre relevé de compteur,
- suivre vos consommations.

Retrouvez encore plus d'informations sur www.toutsurmoneau.fr

Présentation détaillée de votre facture d'eau conformément à l'arrêté du 10 juillet 1996

Réf. Client: 9366401796 / N°Facture: F120-0101926-1

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE	Quantite	Prix unitaire € HT	Montant C HII	Montant 6 TTC	Taux TVA II
DISTRIBUTION DE L'EAU			216,46	228,36	
ABONNEMENT Pert SUEZ Eau France du 01/01/2021 au 01/01/2022	2	20.03	40,06	E	5,5
CONSOMMATION Part SUEZ Eau France du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m³	1,47	176.40		5,5
ORGANISMES PUBLICS			42,00	44,31	14
AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE Lutte contre la pollution du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m³	0,35	42,00		55
TOTAL HT			258,46 14,21		
MONTANT TVA (5.5 %) Total TTC TVA acquittée sur les débits			14,21	272,67	

Net à payer

272.67 €

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en cas de retard de paiement (art. D441-5 CC).

Répartition		83%		16%
	SUEZ Eau France	Collectivités locales et tiers	Taxes	

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 60002 - 36400 LA CHATRE en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.

POUR MIEUX COMPRENDRE VOTRE FACTURE

Votre facture est composée de

- la rémunération de notre société pour ses prestations de distribution
- la rémunération des collectivités locales organisatrices des services
- et des taxes collectées par nous pour le compte de l'agence de l'eau Rhin Meuse et des organismes publics concernés



Pour en savoir plus sur le cycle de l'eau, connectez-vous sur www.toutsurmoneau.fr et cliquez sur "découvre l'eau"

Captage et traitement de l'eau potable

Acteur : SUEZ

Stockage et distribution

Acteur : SUEZ, Sogest

3 Consommation et rejet des eaux usées

Acteur: yous

Collecte et/ou traitement des eaux usées

Acteur : CAMSA



TPEK598F00F120L0101926000272674N

non signé

Comment effectuer votre règlement

Par TIP SEPA: Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.
Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP

Par carte bancaire: Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe). En espèces: En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement: En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR5320041000010789880W02002 en indiquant votre référence client (98-9366401796).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

- . Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
- . Le prélèvement automatique avec palement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

607 RCS Nanterre

BLOC NOTES

SUEZ Eau France

Réf. Client 98-9027903040

Identifiant * 5242

Facture N° F120-0101925

CONTACTS

PAR INTERNET:

www.toutsurmoneau.fr

PAR TÉLÉPHONE :

Service client

0977 408 408 APPEL NOW SURTAXE

du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h

Urgence 24h/24

● 0977 401 124 APPEL HON SURTAXE

PAR COURRIER

SUEZ Eau France - service client TSA 50001 36400 LA CHATRE

E-FACTURE

Simplifiez-vous la vie en passant à l'e-facture sur www.toutsurmoneau.fr 1 Février 2021



MME M RICHWILLER EAU 120 M3 RAD
. RUE SPECIMEN 120M3
68120 RICHWILLER

Facture - Service de l'eau de Richwiller

SPECIMEN 120 M3	détail au dos
VOTRE CONSOMMATION	120 m ³
DISTRIBUTION DE L'EAU	194,00 €
ORGANISMES PUBLICS	44,31 €

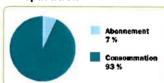
Net à payer

Merci de régler cette facture au plus tard le 02 février 2021

Règlement à réception, sans escompte.

238,31 €

Répartition



MME M RICHWILLER EAU 120 M3 RAD Adresse desservie : RUE SPÉCIMEN RAD 68120 RICHWILLER

TIP 2310507

Date et Lieu

Signature

MME M RICHWILLER EAU 120 M3 RAD . RUE SPECIMEN 120M3 68120 RICHWILLER IBAN :JOIGNEZ UN RIB ICS: FR70ZZZZ36497

RUM:TIP19000498F120-01019251000000000

Montant : 238,31 €

TIPS€PA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, avous autorises SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque le pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte l'eonformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre

SUEZ EAU FRANCE SAS TSA 30012 41976 BLOIS CEDEX 9

Cet Identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécutisée à votre compte en ligne.

Il pourra aussi vous être

Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

000423105073

(88/1962)

POUR EN SAVOIR +

NOUVEAU : GÉREZ VOTRE COMPTE EN LIGNE OÙ QUE VOUS SOYEZ !

Vous pouvez désormais accéder à votre compte en ligne sur www.toutsurmoneau.fr depuis votre smartphone ou votre tablette pour :

- payer votre facture,
- mensualiser vos paiements,
- passer à l'e-facture,
- déposer votre relevé de compteur,
- suivre vos consommations.

Retrouvez encore plus d'informations sur www.toutsurmoneau.fr

Exécustation détaillée de votre facture d'aqui conformément à l'arrêté du 10 juillet 1996

Réf. Client: 9027903040 / N°Facture: F120-0101925-1

-	71011 01101-1100			
Quantité	Prix unitaire C HT	Montant € HT	Montant 6 TTC	Taux TVA-1
		183,88	194,00	
2	8.24	16,48		5.5
120 m ³	1,3950	167.40		5,5
		42,00	44,31	
120 m ³	0.35	42,00		5.5
		225,88 12,43	790 24	
	Quantite 2 120 m ³	Quantité Prix unitaire CH1 2 8.24 120 m³ 1,3950	Quantité Prés politaire CHT Montent CHT 183,88 183,88 2 8.24 16,48 120 m³ 1,3950 167,49 42,00 42,00 120 m³ 0.35 42,00 225,88 42,00	Quantité Prés unitaine CHT Montant CHT Montant CTC 183,88 194,00 2 8.24 16,48 120 m³ 1,3950 167,40 42,00 44,31 120 m³ 0.35 42,00 25,88 42,00

Net à payer

238,31 €

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en cas de retard de paiement (art. D441-5 CC).

Répartition		81%		18%
-	SUEZ Eau France	Collectivités locales et tiers	Taxes	

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 60002 - 36400 LA CHATRE en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.

POUR MIEUX COMPRENDRE VOTRE FACTURE

Votre facture est composée de

- · la rémunération de notre societé pour ses prestations de distribution
- la rémunération des collectivités locales organisatrices des services
- et des taxes collectées par nous pour le compte de l'agence de l'eau Rhin Meuse et des organismes publics concernés



Pour en savoir plus sur le cycle de l'eau, connectez-vous sur www.toutsurmoneau fr et cliquez sur "découvre l'eau"

Oaptage et traitement de l'eau potable

Acteur:: SUEZ

Stockage et distribution

Acteur : SUEZ, Sogest

Consommation et rejet des eaux usées

Acteur : vous

Collecte et/ou traitement des eaux usées

Collecte des eaux usées : Acteur : Communauté d' Agglomérations de Mulhouse Sud Alsace. Traitement des eaux usées : Acteur : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Writtelsheim,

Staffelfelden, Richwiller Sogest.



TREK598F00F120-0101925000238314N

Comment effectuer votre règlement

Par TIP SEPA: Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois. Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire: Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces: En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement: En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR5320041000010789880W02002 en indiquant votre référence client (98-9027903040).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour ;

- . Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
- . Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

BLOC NOTES

SUEZ Eau France

1 Février 2021

Réf. Client 98-4942204645

Identifiant * 8708

Facture N° F120-0101927

CONTACTS

PAR INTERNET

www.toutsurmoneau.fr

PAR TÉLÉPHONE

Service client

© 0977 408 408

du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h

Urgence 24h/24

© 0977 401 124 APPEL NON BURTAKE

PAR COURRIER

SUEZ Eau France - service client TSA 50001 36400 LA CHATRE

E-FACTURE

Simplifiez-vous la vie en passant à l'e-facture sur www.toutsurmoneau.fr

MME M RUELISHEIM EAU 120 M3 RAD . RUE SPECIMEN 120M3 68270 RUELISHEIM

Facture - Service de l'eau de Ruelisheim

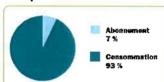
ORGANISMES PUBLICS	195,60 €
VOTRE CONSOMMATION	120 m ³
SPECIMEN 120 M3	détail au dos

Net à payer

Merci de régler cette facture au plus tard le 02 février 2021

Rèslement à réception, sans escompte.

Répartition



MME M RUELISHEIM EAU 120 M3 RAD Adresse desservie : RUE SPÉCIMEN RAD 68270 RUELISHEIM

TIP 2315111

Date et Lieu

a compte pour le montant indiqué.

Signature

MME M RUELISHEIM EAU 120 M3 RAD . RUE SPECIMEN 120M3 68270 RUEUSHEIM IBAN : JOIGNEZ UN RIB ICS: FR70ZZZ236497

RUM:TIP19000498F120-01019271000000000

Montant : 239,91 €

TIPS€PA

I vous autorisez SUEZ Eau France 5AS à envoyer des instructions à votre banque t pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte le conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Yous bénéficiez du Il droit d'être remboursé par votre banque seton les conditions décrites dans la la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat Il sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre la banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat,

SUEZ EAU FRANCE SAS TSA 30012 41976 BLOIS CEDEX 9

* Cet identifiant vous permetira de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en tigne. Il pourra aussi vous être

Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone. 000423151118

(211/1962)

POUR EN SAVOIR +

NOUVEAU : GÉREZ VOTRE COMPTE EN LIGNE OÙ QUE VOUS SOYEZ !

Vous pouvez désormais accéder à votre compte en ligne sur www.toutsurmoneau.fr depuis votre smartphone ou votre tablette pour :

- payer votre facture,
- mensualiser vos paiements,
- passer à l'e-facture,
- déposer votre relevé de compteur,
- suivre vos consommations.

Retrouvez encore plus d'informations sur www.toutsurmoneau.fr

Présentation détaillée de votre facture d'eau conformément à l'arrêté du 10 juillet 1996

Réf. Client : 4942204645 / N° Facture : F120-0101927-1

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE	Quantite	Prix unidaire É HT	Montent € HT	Montant € FIC	Taux TVA Is
DISTRIBUTION DE L'EAU			185,40	195,60	
ABONNEMENT Part SUEZ Eau France du 01/01/2021 au 01/01/2022	2	7,50	15.00		55
CONSOMMATION Part SUEZ Eau France du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m ³	1,42	170.40		5,5
ORGANISMES PUBLICS			42,00	44,31	
AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE Lutte contre la pollution du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m ³	0,35	42,00		5,5
TOTAL HT MONTANT TVA (5.5 %) Total TTC TVA acquittée sur les débits	100		227,40 12,51	239,91	

Net à payer

239.91 €

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en cas de retard de paiement (art. D441-5 CC).

Répartition	n 81%			18%
	SUEZ Eau France	Collectivités locales et tiers	Taxes	

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 60002 - 36400 LA CHATRE en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.

POUR MIEUX COMPRENDRE VOTRE FACTURE

Votre facture est composée de

- la rémunération de notre société pour ses prestations de distribution et de collecte des eaux usées
- la rémunération des collectivités locales organisatrices des services ;
- et des taxes collectées par nous pour le compte de l'agence de l'eau Rhin Meuse et des organismes publics concernés



Pour en savoir plus sur le cycle de l'eau, connectez-vous sur www.toutsumoneau, fr et cliquez sur "découvre l'eau"

Captage et traitement de l'eau potable

Acteur : SUEZ

2 Stockage et distribution

Acteur : SUEZ, Sogest

Consommation et rejet des eaux usées
Acteur : vous

Collecte et/ou traitement des eaux usées

Acteur : Sogest



TREK598F00F120-0101927000239914N

Comment effectuer votre règlement

Par TIP SEPA: Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire: Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces: En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement: En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR5320041000010789880W02002 en indiquant votre référence client (98-4942204645).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

- . Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
- . Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.



COMPRES

www.toutsurmoneau.fr accessible depuis votre smartphone



Service client du lundi au vendredi de 8h 😊 à 19h et le samedi de 6h à 13h

O 0977 408 408

(24°) urgence 24h/24

O 0977 401 124

TSA 50001

SUEZ Eau France - service client **36400 LA CHATRE**

www.toutsurmoneau.fr/acceo

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre compte en ligne en optant pour l'e-facture sur www.toutsurmoneau.fr

réf. client :

98-8761503864

identifiant *:

9610

facture no :

F120-0101929



MME M STAFFELFELDEN EAU 120 M3 RAD RUE SPECIMEN 120M3 68850 STAFFELFELDEN

Service de l'eau de Staffelfelden

SPECIMEN 120 M3	N. A.		1 Février 2021
	m ³	prix m³**	montant TTC
Votre abonnement			10,55€
Votre consommation	120 m³	1,66 €	198,89 €

Net à payer

209,44 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 02 février 2021 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemanté forfaltaire de 406 sera facturée à tout professionnel en retard de palement outre des intérêts de retard extrutés zu taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de numeralage ** Prix TIC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone

Adresse desservie : MME M STAFFELFELDEN EAU 120 M3 RAD

RUE SPÉCIMEN RAD 68850 STAFFELFELDEN

Date et Lieu Signature

MME M STAFFELFELDEN EAU 120 M3 RAD RUE SPECIMEN 120M3

68850 STAFFELFELDEN

IBAN :JOIGNEZ UN RIB

ICS: FR70777236497 RUM: TIP19000498F120-01019291000000000

Montant : 209,44 €

TIPS€PA

I Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant de formulaire de mandat, Vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque I pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte I conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines sulvant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

SUEZ EAU FRANCE SAS TSA 30012 41976 BLOIS CEDEX 9

000423035104

SUEZ Eau France - CB 21 - 16, place de l'Inis, 92040 Paris La Délense - SAS au capital de 422.224.040 Euros - SIREN 410 034 607 RCS Nanterre - Nº TVA intracommunautaire - FR 79 410034 607

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :

www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire & HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			156,52		165,13
ABONNEMENT Part SUEZ Eau France du 01/01/2021 au 01/01/2022 CONSOMMATION	2	5,00	10,00	5,5	
Part SUEZ Eau France du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m³	1,2210	146,52	5,5	
ORGANISMES PUBLICS			42,00		44,31
AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE Lutte contre la pollution du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m³	0,35	42,00	5,5	_
TOTAL HT MONTANT TVA (5.5 %) Total TTC TVA acquittée sur les débits			198,52 10,92		209,44
Net à payer					209,44

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site Internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 60002 - 36400 LA CHATRE en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.



TREK598F00F120-0101929000209444N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA: Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire: Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR5320041000010789880W02002 en indiquant votre référence client [98-8761503864].
Pour yos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

- Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
- . Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.



nomerets

www.toutsurmoneau.fr accessible depuis votre smartphone

Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h

© 0977 408 408

(24*) urgence 24h/24

0 0977 401 124

SUEZ Eau France - service client **TSA 50001 36400 LA CHATRE**

www.toutsurmoneau.fr/acceo

e-favorure

Recevez votre facture directement sur votre compte en tigne en optant pour l'e-facture sur www.toutsurmoneau.fr

réf. client :

98-5844205354

identifiant *:

7966

facture n° :

F120-0101930

MME M WITTENHEIM EAU 120 M3 RAD RUE SPECIMEN 120M3 68270 WITTENHEIM

Service de l'eau de Wittenheim

SPECIMEN 120 M3		Act of the	1 Février 2021
	m3	prix m ³ **	montant TTC
Votre abonnement			37,98€
Votre consommation	120 m ³	1,58 €	189,27 €

Net à payer

227,25€

Merci de régler cette facture au plus tard le 02 février 2021 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 400 sera l'acturée à tout professionnet en retand de paiemant outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage ** Prix TTC hors abonnement, arrondi éu centime.

Répartition



* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en tigne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone

Adresse desservie -MME M WITTENHEIM EAU 120 M3 RAD 68270 WITTENHEIM

RUE SPÉCIMEN RAD

Date et Lieu Signature MME M WITTENHEIM EAU 120 M3 RAD . RUE SPECIMEN 120M3

68270 WITTENHEIM

IBAN : JOIGNEZ UN RIB ICS: FR70ZZZZ36497

RUM:TIP19000498F120-01019301000000000

Montant : 227,25 €

TIPS€PA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, I vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficlez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

SUEZ EAU FRANCE SAS TSA 30012 41976 BLOIS CEDEX 9

000423126771

SUEZ Eau France - CB 21 - 16, place de Ulris, 92040 Paris La Défense - SAS au capital de 422.224.040 Euros - SIREN 410 034 607 RCS Nanterie - Nº TVA intracommunautaire - FR 79 410034.607

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez volre consommation et découvrez les bons réflexes sur :

www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantilé	Prix unitaire € KT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			173,40		182,94
ABONNEMENT Part SUEZ Eau France du 01/01/2021 au 01/01/2022 CONSOMMATION Part SUEZ Eau France du 01/01/2021 au 01/01/2022	Z 120 m³	18,00 1,1450	36,00 137,40	5,5 5,5	
ORGANISMES PUBLICS	u kanali r		42,00		44,31
AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE Lutte contre la pollution du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m³	0,35	42,00	5,5	
TOTAL HT MONTANT TVA (5.5 %) Total TTC TVA acquittée sur les débits			215,40 11,85		<i>22</i> 7,25
Net à payer					227,25€

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT: Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu

naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU: Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 60002 - 36400 LA CHATRE en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.



TREK598F00F120-0101930000227254N

Comment régler votre facture?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire: Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0000 948 408 [Appel gratuit depuis un poste fixe].

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR5320041000010789880W02002 en indiquant votre référence client (98-5844205354).
Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

- . Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
- . Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.



Facture type 120 m³ - Prix moyen du m³ d'eau

Composantes		Prix au m³	Prix 120 m ³	Total 120 m³	Prix moyen (€ / m³)
Eau	Part proport*	1,0900	130,80	440.00	4.04
	Part fixe*		18,00	148,80	1,24
Assainissement	Part proport.	1,4716	176,59		1,642
	Part fixe		20,56	197,15	
Redevances	Prélèvement*	0,055	6,60	6,60	0,055
	Pollution* domestique	0,35	42,00	42,00	0,35
	Modernisation du réseau	0,233	27,96	27,96	0,233
TVA*		0,082	10,857	10,857	0,082
Total		3,2818		433,367	3,6113

^{*} Diamètre compteur : 20 mm

Facture Standard

Prix en vigueur au 01/01/2021

Traité 405

SYNDICAT DES EAUX D'HEIMSBRUNN

Document établi le 09/02/2021

Commune: Zillisheim (68384)

Profil: Particulier

Tarifs au 01/01/2021 Traité 405 Commune Zillisheim (68384)

			E	uro	
		Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA
Distribution de l'eau					
Abonnement					
Abonnement (part distributeur) Abonnement (part distributeur)				11.24 33.18	5.5 % 5.5 %
Consommation					
Consommation (part distributeur) Consommation (part syndicale) Préservation des ressources en eau (Ag.de l'eau Rhin Meuse)	(m3) (m3) (m3)	120 120 120	1.0070 0.5800 0.0860	120.84 69.60 10.32	5.5 % 5.5 % 5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU				245.18	
Abonnement					
Abonnement					
Abonnement (part Sivom) Zillisheim-Flaxlanden				41.12	
Consommation					
Consommation (part SIVOM Agglomération Mulhousienne) Assainissement (part Suez)	(m3) (m3)	120 120	0.5358 0.9428	64.30 113.14	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES				218.56	
Organismes publics					
(taxes et redevances)				:	
Redevance pollution Modernisation des réseaux	(m3) (m3)	120 120	0.3500 0.2330	42.00 27.96	5,5 % 10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS		J		69.96	
TOTAL HT de la Facture				533.70	Euro
TOTAL TTC de la Facture				563.60	Euro
Prix TTC du m3 hors abonnement				3.96	Euro

Informations

FACTURE STANDARD

Ce document est établi sur la base des tarifs en vigueur au 01/01/2021 pour la commune Zillisheim (68384)

Elle concerne les contrats suivants

S.I. Heimsbrunn et Environs

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

Profil: Particulier

Variables

- Diamètre Compteur : 15 mm

Consommation: 120 m3

Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse



Liberté Égalité Fraternité



Édition mars 2021

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

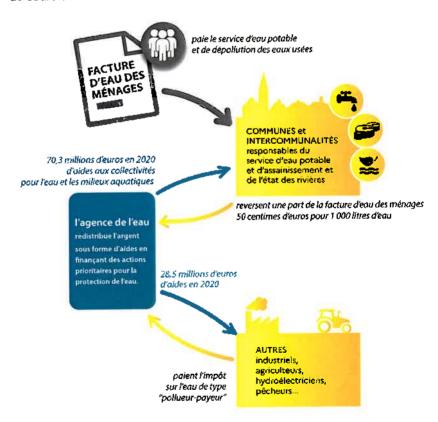
LE SAVIEZ-VOUS?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Rhin-Meuse est de 3,98 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense annuelle de 478 euros, soit une mensualité légèrement inférieure à 40 euros en moyenne (estimation Rhin-Meuse d'après SISPEA + données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- · le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 21 % du montant de la facture d'eau
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr





NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'artide L.224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui sulvent la dôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 158,7 millions d'euros dont plus de 129 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse















0,30 €
de redevance
de prélèvement
payé par les
irrigants



7,16 €
de redevance de
prélèvement
payés par les activités
économiques



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) - source agence de l'eau Rhin-Meuse.















ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2020

L'année 2020 marque la seconde année du 11° programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2020...

















LES CONTRATS DE TERRITOIRE "EAU ET CLIMAT"

5 nouveaux contrats ont été entérinés en 2020. Nouvel outil de contractualisation proposé par l'agence de l'eau Rhin-Meuse depuis une année, le contrat de territoire "Eau et Climat" est un trait d'union entre les priorités de l'établissement et celles des EPCI cibles. Il intègre une logique de dépassement grâce à l'approche proposée à 360°. Les actions en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique figurent en bonne place.

EAU ET QUARTIERS, UN ENJEU SOLIDAIRE ET ÉCOLOGIQUE

En lançant le 1er concours "eau et quartiers prioritaires de la politique de la ville" destiné à accompagner des projets de requalification urbaine, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a récompensé 12 lauréats. 60% des projets ont proposé des aménagements urbains (désimperméabilisation, gestion intégrée des eaux pluviales, jardins partagés, agriculture urbaine/périurbaine) et 1/3 d'actions d'animation. L'agence de l'eau Rhin-Meuse a alloué une enveloppe de 2 M€ aux récipiendaires.

En ciblant les quartiers prioritaires, l'agence de l'eau a démontré que "la nature en ville" peut être déclinée partout et permettre une reconnexion avec la ville; le tout en favorisant le lien social et les actions de sensibilisation et d'information.

PROJET DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES 2022-2027

Après plus de 18 mois d'élaboration, le Comité de bassin Rhin-Meuse a adopté à l'unanimité, en octobre 2020, le projet de plan de gestion des eaux 2022-2027.

Ce plan fait autorité en matière de mise en œuvre de la politique de l'eau et porte l'engagement juridique de la France au regard de la Directive cadre européenne sur l'eau.

Avant son adoption définitive, le projet de plan de gestion est soumis aux citoyens, aux acteurs locaux et internationaux depuis le 1^{er} mars 2021.





Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française); celui du Rhin. 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4.4 millions d'habitants. 8 départements et 3 230 communes.



Suivez l'actualité (f) (e) (in) (iii)

de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr





Retrouvez aussi toutes les informations sur la consultation du public

		,
		2
		b